Parc Naturel Régional de Martinique



Site du Cap Chevalier:

Valorisation du site et Programmation d'équipements culturels

Rapport final Octobre 2007







Avertissement

Le présent document est le résultat de la modification du rapport final de juin 2005 révisé en juillet 2006 à la demande du Maître d'Ouvrage.

Nous reprenons en bref et dans ses grandes lignes ce qui est acté du rapport de juin 2005 et ce qui en a été modifié.

Ce qui est acté du rapport de juin 2005 :

- une logique de site naturel global de la Réserve dont le village des pêcheurs fait partie. Le rapport en développe longuement les principes. Les propositions formelles n'y sont qu'illustratives et hors la présente mission d'étude.
- Une concentration fonctionnelle du projet bâti sur le village des pêcheurs. A nouveau, les propositions formelles n'y sont qu'illustratives et hors la présente mission d'étude. La localisation précise se fera lors du concours d'architecture.
- Un principe fonctionnel. Un accueil qui distribue deux entités architecturales distinctes aux différences très affirmées: la Maison de la Réserve ayant un lien fonctionnel avec la Réserve Naturelle des llets de Sainte Anne et la Maison de la Yole et du Gommier ayant un lien fonctionnel avec l'activité pêche.
- Une gestion commune pour optimiser la cohérence du site, les coûts de fonctionnement (éviter leur inflation), et optimiser la gestion des flux dans les espaces payants des deux Maisons. C'est à dire, pour mieux visualiser cette optimisation: une personne à l'accueil billet, information, surveillance qui laisse ensuite le visiteur dans un système clos (couloir) qui le dirige soit vers la Maison de la Réserve soit vers la Maison de la Yole et du Gommier. Sans cela on multiplie par trois le personnel d'accueil.
- <u>Un personnel permanent a minima</u> qui sera renforcé par du personnel saisonnier.
- <u>Le contenu</u> de ce qu'il y a à voir dans son ensemble est maintenu hormis les éléments de changement ci dessous.



 <u>La forme de la gestion commune restera à définir</u> dans une stratégie soit de site, soit municipale, soit départementale, soit régionale, soit un mixe de l'ensemble à travers différents types de structures de gestion comme les EPIC, SEM, Association, avec ou sans DSP.

Ce qui a changé dans le nouveau rapport 2006 :

Le contenu

- L'adjonction dans l'espace « connaissance des oiseaux » de la Maison de la Réserve (sans augmentation de surface) d'un belvédère ou tour permettant au visiteur de tenter l'observation des oiseaux à travers des longue vues pré-positionnées, et d'avoir un panorama didactique sur le site. Cette adjonction a deux fonctions : une fonction de forte expression architecturale sur le site et une fonction pédagogique.
- L'adjonction dans la Maison de la Réserve s'une salle de travail pour les chercheurs de passage.
- Le déplacement de l'espace de sensibilisation initialement prévu dans l'accueil dans la Maison de la Réserve.
- La billetterie et la librairie boutique sont réunies en un seul et même espace.



La gestion

- Un budget prévisionnel d'exploitation en équilibre sur 5 années qui montre que :
 - Avec 40.000 visiteurs payants, l'équilibre peut être atteint. Sachant que ne sont pas prises en compte les recettes boutique qui peuvent représenter 10% du CA. Ceci afin de permettre une implication éventuelle d'acteurs locaux.
 - Avec 32 500 visiteurs payants, l'aide extérieure nécessaire du mécénat est de 57 921 euros.
 - L'équilibre d'une façon générale est réalisé grâce à l'aide de sponsors, mécènes, recherche, ... En cas de défection de cette aide extérieure, il s'agira de composer avec les aides à l'emploi du moment (à voir à l'heure de l'ouverture, estimée à une échéance de deux ans) et avec les réductions des postes communication et entretien, mais en ce cas et pour ces derniers, la baisse de fréquentation sera symétrique. Ce qui n'est pas souhaitable. L'action devra être plutôt inverse : si cela va mal, il faut améliorer le produit et mieux communiquer.
- Sur la mise en place du projet :
 - La création de deux tranches d'investissement selon plusieurs schémas développés. Sachant qu'il est peu envisageable sur d'aussi petites surfaces de ne pas réaliser l'intégralité du bâti. Par contre on peut réaliser en deux temps la scénographie des salles ou construire l'intégralité d'un bâtiment après l'autre. Avec chaque fois un effet d'ouverture et de communication relançant l'intérêt du site.
 - o Le calendrier est décalé d'un an.



Parc naturel régional de Martinique

Table des matières

Préambule		
Cadre Straté	gique	
	RISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE	
	TE NATUREL ET LE VILLAGE	
1.2 LE SI 1.2.A	Situation Géographique	
1.2.A 1.2.B	Le site : propriété foncière et réglementation du sol	
1.2. <i>B</i> 1.2. <i>C</i>	Un panel de réglementations fortes	
	FF	
	pètre de la zone inscrite à l'inventaire	
	de cantonnement de pêche	
I.2.D	Un site naturel « mité » par la présence humaine	
I.2.E	Connexion à l'urbain	
I.2.F	Un accueil dégradé nuisant à l'attractivité du site : un traitement urgent	24
I.3 POTE	INTIALITES ET IMPOSSIBILITES	
I.3.A	Points clés	20
I.3.B	Les projets possibles	28
I.3.C	Les projets impossibles	
т	. 1	20
Les compos	ants du projet & préprogramme	33
I.4 ASPE	CTS GENERAUX	34
I.4.A	Positionnement des flux	
21 / 11 2	ROJET PENSE A UNE ECHELLE GLOBALE	
I.5.A	Un projet « nature »	
I.5.B	Un projet qui exploite les potentiels du site	
I.5.C	Stopper le mitage	
	TE NATUREL, LE VILLAGE ET LEUR AMENAGEMENT	
I.6.A	Les promenades et sentiers de découverte pédestres	
	ztifs	
	e des aménagements	
I.6.B	Promenade- découverte maritime	
I.6.C	l'accès et le Village de pêcheurs	
I.7 LA M	AISON DE LA RESERVE NATURELLE DU CAP CHEVALIER	45
I.7.A	Les enjeux	45
I.7.B	Une légitimité à rendre cohérente avec :	47
I.7.C	Une première esquisse de contenu	48
I.7.D	Les espaces de la maison de la réserve	49
I.8 LA M	AISON DE LA YOLE ET DU GOMMIER	51
I.8.A	Les enjeux	51
I.8.B	Les espaces et le contenu de la maison de la Yole et du Gommier	52
I.9 INTE	GRATION DES EQUIPEMENTS DANS LE SITE	
r		~ .
Le projetdar	s un site naturel protégé	55
I.10 U	N PROJET HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE	56
I.10.A	Engager une démarche HQE	
I.10.B	Intégrer les bâtiments dans l'environnement	
I.10.C	Construire HQE	
	_	
Le site du C	ap Chevalier	60
I.11 V	ALORISER LE PATRIMOINE NATUREL	61
I.11.A	Milieu terrestre	
1.11.A 1.11.B	Milieu narin.	
	MILIEU MATINESTRUCTURER LE VILLAGE DE PECHEURS	
1.12 K 1.12.A	Aspects sanitaires	
1.12.A	•	09
	Programmation d'un équipement BICFL	
•	culturel et touristique au	

Parc naturel régional de Martinique

I.12.	B Mise en valeur générale	70
I.12.		
I.13	IMPLANTER LES NOUVEAUX EQUIPEMENTS DANS LE VILLAGE	72
I.13.	A Equipements dissociés avec accueil commun	72
I.14	SCHEMA FONCTIONNEL	
I.14.		
I.14.	B Mobilier	76
Les nouve	eaux équipements culturels et touristiques : fiches programmatiques	77
I.15	GENERALITE	78
I.15.	A Surfaces	<i>79</i>
I.15.	B Caractéristiques générales des bâtiments	80
I.16	FICHE 01 ACCUEIL COMMUN	81
I.17	FICHE MAISON DE LA RESERVE	85
I.18	FICHE MAISON DE LA YOLE	96
Moyens d	lu projet, Gestion et coût	102
I.19	GESTION DU SITE	102
I.19.	A Option « retenue» : une gestion mutualisée de l'intégralité du site	102
I.19.		
I.19.	C Option gestion dissociée	103
I.19.	D Conclusion sur la gestion du site	104
I.20	COUTS DU PROJET	107
I.20.	A Coûts des bâtiments	107
I.20.	B Coût - valorisation paysage	111
I.20.	C Fréquentation prévisionnelle	112
I.20.	D Budget d'exploitation prévisionnel	113
Annexes		115
	EW D'UN PECHEUR	
	есне HQE»	
	ENVIRONNEMENTAL DU PROGRAMME	
AMENA	GEMENT DES VRD –	137
	PECHE DU CAP CHEVALIER	
PLAN DE	S RESEAUX – CONSEIL GENERAL DE MARTINIQUE	137



Préambule

En octobre 2004, le Parc Naturel Régional de Martinique a confié au groupement CED, Caribéenne d'Etude et de Développement, (mandataire) et BICFL, ingénierie culture et patrimoine, tourisme et loisir, ville et paysage, « l'étude de programmation d'un projet d'équipement culturel et touristique du Cap Chevalier » situé sur la commune de Sainte-Anne.

L'étude s'est réalisée en 4 phases :

- 1- Lancement et planification de la mission
- 2- Diagnostic et scénarii (Restitution : Février 2005)
- 3- Pré-programme (Restitution : Mars 2005)
- 4- Programme muséographique, technique et opérationnel selon la proposition de Septembre 2004

Une cinquième phase est intervenue – ici présente – en juillet 2006 afin de rectifier le rapport final sur certains points.

Le contenu de l'étude repose sur :

- Un observatoire ornithologique, devant s'implanter à l'écart du village de pêcheurs de Cap Chevalier, et ayant pour objet l'observation des oiseaux de la Réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne.
- Le musée ou « maison » de la Yole et du Gommier : musée sur les embarcations traditionnelles martiniquaises, qui, conformément à l'étude de l'agence d'architecture CONCEPT lancée par L'APID, prévoit son implantation au sein même du village.

Après la phase diagnostic, CED/BICFL ont présenté des scénarii liés à un pré-programme qui visaient à intégrer les deux projets dans une problématique de site global. Le comité de pilotage a choisi un scénario d'intégration des équipements au « village des pêcheurs » qui en favorise la restructuration.

Parc naturel régional de Martinique

Le rapport final de juin 2005 correspond à la phase 4 de l'étude et constitue le rapport final qui reprend et synthétise les différents éléments des phases antérieures, tout en laissant ouvert certains choix tant au niveau de l'implantation des équipements dans le village qu'au niveau du fonctionnement (direction de site, direction commune des deux équipements, direction dissociée des deux équipements).

Le rapport final a été modifié en juillet 2006.



Cadre Stratégique



Le cadre stratégique retrace à grands traits le projet de développement du Cap Chevalier dans un contexte qui nous le verrons est favorable à un « projet sincère » de développement durable et solidaire.

Le cadre stratégique aborde tour à tour :

- La nature même de ce qui est désiré politiquement localement en matière de développement économique et identitaire de la Martinique et plus particulièrement de Sainte-Anne et du PNRM :
 - Stopper le développement anarchique,
 - Préserver de vastes zones naturelles,
 - Hisser vers le haut une consommation touristique et de loisirs du pays,
 - dans une valorisation identitaire (dont la nature fait intégralement partie),
 - dans laquelle se retrouvera la population martiniquaise.
- Une projection du développement touristique NON avec des produits de masse, mais avec des produits de niche à faible flux, communicants et à meilleures plus values : dans ce cadre Cap Chevalier ne joue pas un rôle de « produit » à part entière mais comme écrin ou plus value aux réceptifs existants du Sud Martinique. Il s'agit bien d'un projet de site, dans un contexte plus large.
- Le site en tant que site naturel « terre/mer/air » tout d'abord et dans lequel s'insèrent les projets de développement tant de la Commune de Sainte-Anne que du PNRM. Ceci est dit pour signaler le mitage existant, pas encore irréversible du site et surtout pour affirmer que tout nouveau projet ne doit pas amplifier ce phénomène de mitage du paysage.

I.1 Tourisme et developpement durable et solidaire

Le développement touristique de la Martinique se fera prioritairement sur deux axes :

- Un axe balnéaire qualitativement réévalué, sachant que les premières vagues d'aménagements touristiques ont développé un axe quantitatif de type « aménagement du territoire » des années 1960,
- Les niches: la Martinique ne peut concurrencer sur les prix et la qualité de l'accueil les îles non françaises des Caraïbes. La Martinique doit offrir une alternative touristique qui se développera sur les produits de niche dont les axes sont: mer et patrimoine naturel, mer et patrimoine culturel.

C'est dans ce dernier cadre que s'inscrit le développement de Sainte-Anne. Mis à part les grandes capacités du Club Med, Sainte-Anne a tous les atouts pour développer un pôle touristique alternatif dont la présence et l'image du Parc Naturel Régional de la Martinique et l'ensemble des réglementations de protection de la nature qui s'y accumulent, créent le cadre premier et la légitimité : ce qui pose la question du positionnement touristique de Sainte-Anne pour ses projets à venir comme celui de l'hôtellerie de plein air qui ne peut être un projet banalisé.

Néanmoins et on le verra plus loin, Cap Chevalier ne doit pas être un lieu de développement de réceptif hôtelier ou résidentiel au risque de nier le site naturel qui est son principal atout.

Ce que l'on retiendra donc :

- La nature préservée et à préserver, voire à retrouver. C'est le capital touristique de Cap Chevalier et de la commune de Sainte-Anne. C'est un des rares contrepoints du sud au développement anarchique du littoral.
- Le développement du tourisme de niche dont l'hébergement est absent sur le site de Cap Chevalier, mais reporté sur les équipements existants et à venir implantés sur d'autres pôles de Sainte-Anne. Et ce en harmonie avec le désir des élus d'équilibrer les différents pôles de Sainte-Anne.
- Pas de création de flux risquant de détériorer le site ou créer des nuisances au milieu naturel.

La problématique du développement du territoire se veut désormais sous le vocable de développement durable et solidaire. Afin que ces mots ne soient pas vidés de sens, la dualité développement touristique et économique et développement de la protection de la nature ne doit pas se poser car c'est bien le développement de la protection de la nature à Cap Chevalier qui permet d'envisager un projet touristique, culturel et de loisirs légitime et viable.

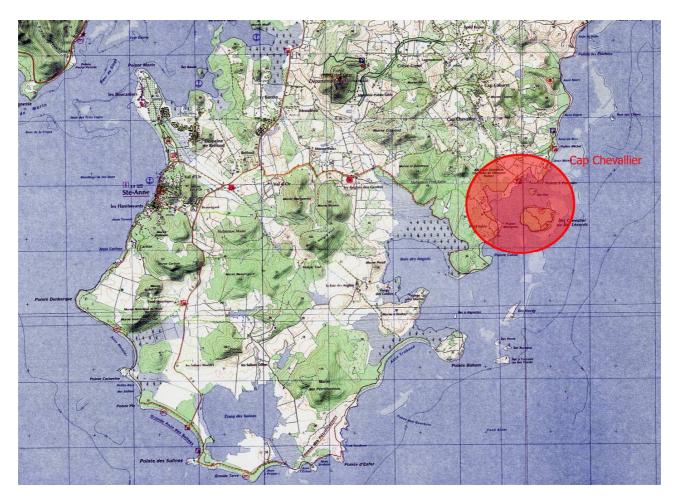
I.2 LE SITE NATUREL ET LE VILLAGE

Le site est composé :

- D'un paysage naturel terrestre qui ne se borne pas aux limites cadastrales contestées ou non, privées ou publiques, accessibles ou non accessibles. Ce paysage naturel reste fort malgré un mitage évident de petites et grandes habitations, dont la plupart sont récentes. Donc nous réfléchirons à un ensemble vu et à voir cônes, bassins de vision et non à des limites administratives dont le visiteur martiniquais ou touriste ne se préoccupe pas : il voit ce qu'il voit.
- De la mer dont la composante îlets et barrière de corail fait intégralement partie. Peu à dire sinon que nous sommes bien dans un site de rive où les mangroves à protéger et à surprotéger assurent la transition. D'où notre attention – et inquiétude - pour celle qui borde et jouxte le village de pêcheurs : la mangrove est partie intégrante de la nature spécifique de Cap Chevalier.
- De la réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne : les îlets aux oiseaux, inaccessibles et interdits au public. La réalité de la protection se doit d'être effective : nuisances sonores des scooters des mers et autres bateaux à moteur.
- D'une activité maritime de petit port de pêche (peut-on vraiment parler de port? alors que traditionnellement le pêcheur sans autre forme d'appontement, amarre sa yole ou son gommier barques à moteur aux troncs des mangroves) et un appontement récent. Avec l'appontement récent, une série de plus d'une dizaine d'abris de pêcheurs en sont la marque évidente dans le paysage.
- D' une activité loisir avec son appontement et le kiosque des bateaux de découverte touristique associé à l'un des deux restaurants type « bar de la plage ».

Ces deux éléments loisir et pêche forment un ensemble bâti autour d'un espace vide – le parking informel actuel – qui préfigure ou forme déjà une sorte de village de pêcheurs. Néanmoins le manque d'aménagement de cet ensemble en fait un site visiblement peu respecté, plus que le lieu d'accueil villageois attendu.

I.2.A Situation Géographique



La péninsule de Sainte-Anne est située à l'extrême Sud de l'île de la Martinique. Le site de Cap Chevalier est situé sur la cote EST au dessus de la Baie des Anglais.

I.2.B Le site : propriété foncière et

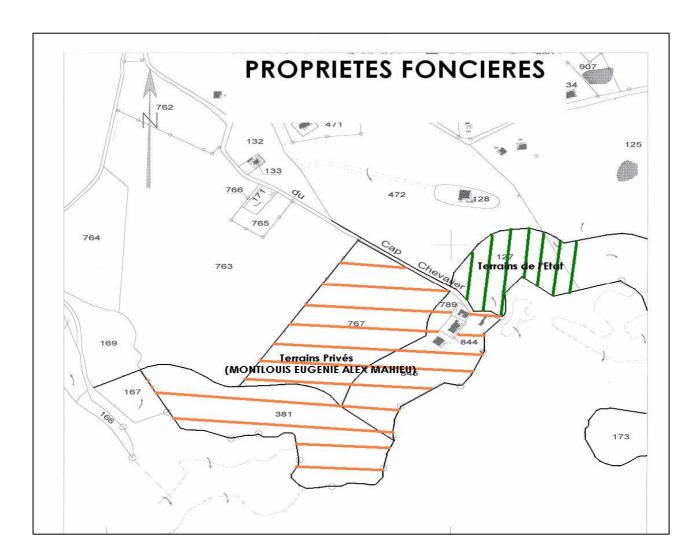
réglementation du sol

Propriété foncière

L'emprise foncière du projet semblerait appartenir à un unique propriétaire.

Trois sources suscitent le doute sur la propriété exacte du terrain d'étude :

- Le Cadastre indique que le terrain d'assise appartient à un même propriétaire privé;
- L'ONF et le Conseil Général indiquent que le terrain est propriété de l'Etat (par décret de 1996), et que la gestion de la zone a été confié à la Commune de Sainte Anne.





Le propriétaire privé a engagé une procédure de validation de son titre.

Trois possibilités existent pour acquérir ce foncier, indispensable à la réalisation du projet :

- L'acquisition amiable (pour ce faire il faut associer le propriétaire très tôt dans le projet),
- L'expropriation pour utilité publique (en justifiant l'intérêt publique des équipements à venir),
- La procédure de Zone d'Aménagement Concerté.

Depuis Février 2005, l'affaire opposant M. MONLOUIS - EUGENIE à l'Etat pour ladite parcelle a évolué puisque l'ONF informe en Août 2006, que la Cour d'Appel a rendu un arrêt le 31 mars 2006 qui confirme le jugement de première instance, à savoir que la requête de M. MONTLOUIS est irrecevable et donc rejetée.

Ce qui signifie qu'il n'y a - *à priori* - plus d'obstacle contentieux sur le terrain d'assiette du projet.

Réglementation d'urbanisme

Le site d'implantation du projet prévoit au titre du POS, deux zonages (Voir plan de zonage du POS page suivante) :

- La Zone NAUC : qui autorise les éléments de programme énoncés initialement,
- La zone 1ND : qui n'autorise que la rénovation ou réhabilitation des constructions existantes (donc, ne permet pas le positionnement de l'observatoire des îlets.

La mise à jour du POS avec le SAR, les conséquences :

- Une modification du POS, pour une mise en conformité avec le SAR, devait avoir lieu en février 2005. A ce jour, la modification n'est pas encore réalisée. Le POS en vigueur en 2005 est encore opposable.
- Les conséquences d'une mise en conformité avec le SAR auraient été les suivantes :
 - Inscription de la zone du POS en zone remarquable, identique au SAR.
 - Extension du zonage 1 ND (ou zonage similaire)
 à l'ensemble de notre terrain d'étude. Donc,



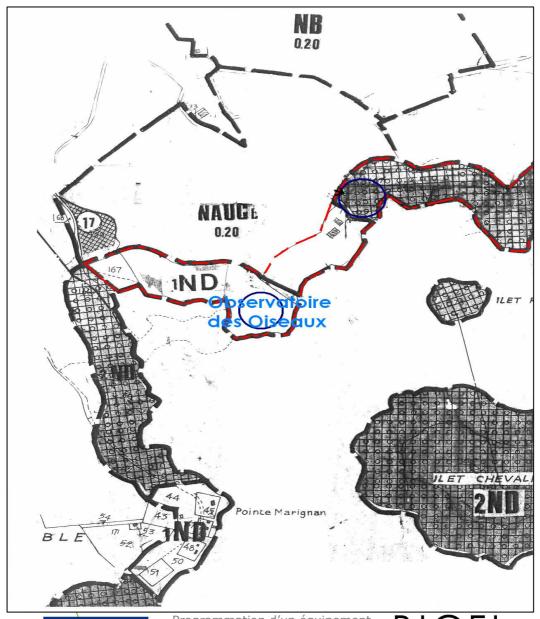
impossibilité de constructions nouvelles.

■ Exceptions :

- L'Observatoire des îlets/oiseaux est déjà inscrit au SAR,
- La Maison de la Yole et du Gommier retient l'attention au SAR, sous réserve d'une construction de dimension et de nature raisonnables,

Ces constructions devront toutefois faire l'objet de demandes de dérogations au niveau du SAR au titre des espaces remarquables du littoral.

 Toutes autres constructions seront certainement proscrites.





Programmation d'un équipement culturel et touristique au Cap Chevalier – Octobre 2007

I.2.C Un panel de réglementations fortes

ZNIEFF

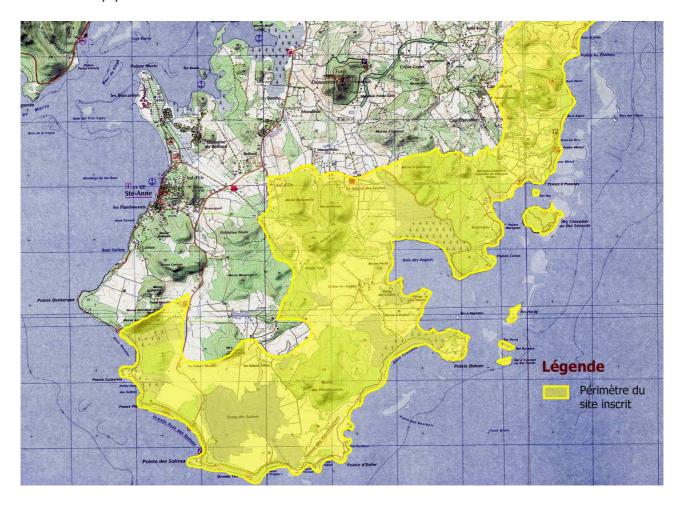


L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il rationalise le recueil et la gestion de nombreuses données sur les milieux naturels, la faune et la flore. Etabli pour le compte de la DIREN, il constitue l'outil principal de la connaissance scientifique du patrimoine naturel et sert de base à la définition de la politique de protection de la nature. Il n'a pas de valeur juridique directe mais permet une meilleure prise en compte de la richesse patrimoniale dans l'élaboration des projets susceptibles d'avoir un impact sur le milieu naturel.

Ainsi, l'absence de prise en compte d'une ZNIEFF lors d'une opération d'aménagement relèverait d'une erreur manifeste d'appréciation susceptible de faire l'objet d'un recours. Les ZNIEFF constituent en outre une base de réflexion pour l'élaboration d'une politique de protection de la nature.



Périmètre de la zone inscrite à l'inventaire supplémentaire



Le site (y compris les îlets) est également inscrit au regard de la Loi du 2 mai 1930.

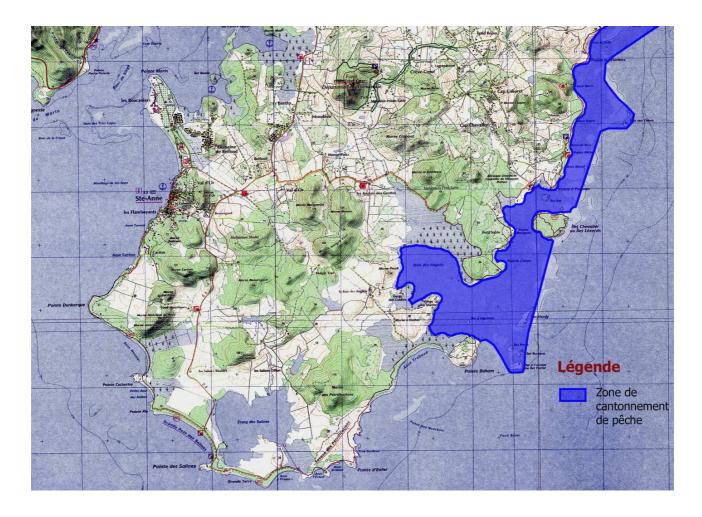
L'inscription entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par arrêté, l'obligation pour les maîtres d'ouvrage, d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition. En fonction des enjeux diagnostiqués dans l'étude paysagère, les sites inscrits peuvent éventuellement accepter des aménagements et une évolution de l'urbanisation, sous réserve de vérification des impacts et de la mise en place de disposition d'encadrement appropriés.



Parc naturel régional de Martinique

Concernant les îlets de Sainte-Anne, aucune construction n'est admise. Précisons qu'ils ne sont plus accessibles au public au terme de la réglementation de la Réserve Naturelle et qu'une zone de 100 m en protège l'approche.

Zone de cantonnement de pêche



On observe également une zone de cantonnement de pêche, initiée par les pêcheurs du site afin de préserver des zones de reproduction des poissons. La pêche y est réglementée.

Cette zone est réglementée pour la pêche, mais aussi pour la navigation. Les Marins/pêcheurs se plaignent souvent des « braconniers » qui ne respectent pas la réglementation et engendrent une concurrence déloyale notamment pour la pêche des oursins.

I.2.D Un site naturel « mité » par la présence humaine



Le site s'inscrit dans un milieu naturel sauvage de qualité, entre mer et terre :

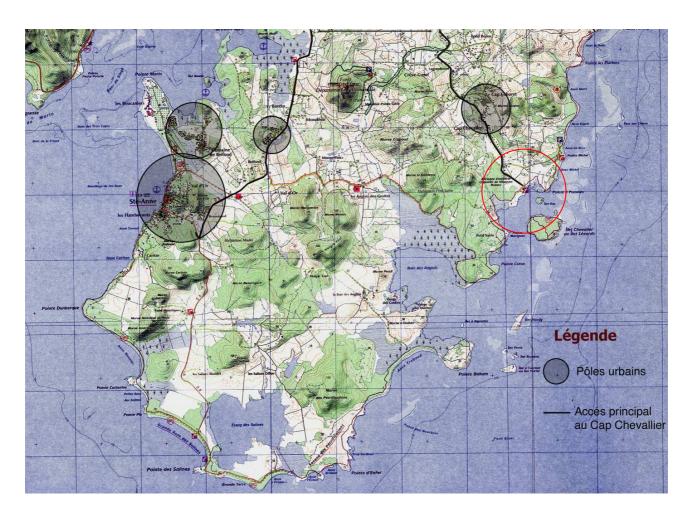
Le paysage littoral vert et boisé est dominé par les mornes. La mer plate est protégée par les îlets et le récif.

L'intérêt floristique et faunistique du site repose sur ses mangroves et ses herbiers sur le littoral et son avifaune sur les îlets de Sainte Anne (Puffins, Sternes, Moines...). Ces derniers sont inaccessibles car objets d'une zone naturelle protégée. Le contact visuel avec les populations d'oiseaux est possible par voie maritime aux abords des îlets, à condition de respecter le périmètre de protection établi à 100 mètres autour de chacun des îlets.

Un sentier pédestre bordant le littoral est accessible pour une promenade partant de la baie des Anglais jusqu'à Morne Carrière plus au nord.



I.2.E Connexion à l'urbain



Le Site du Cap Chevalier est accessible par deux voies dont une seule est exploitable. Cette route relie plusieurs centres de quartier : Celui du Cap Chevalier et du Cap Cabaret, le bourg de Bareto et celui de Sainte-Anne. Cette voie de circulation est un contournement de différents massifs qui doublent le temps de circulation par rapport à un trajet « vol d'oiseau ».

La route mène à un espace structurant, qui fonctionne comme une place/parking aujourd'hui informelle. C'est une interface ville – nature dégradée qui n'assure pas ce rôle faute d'aménagements.

I.2.F Un accueil dégradé nuisant à l'attractivité du site : un traitement urgent



La place ci—contre fonctionne, par sa configuration circulaire comme une place. C'est une véritable interface urbain/nature.

Quelques activités y sont présentes :

- Taxi Cap embarcadère et préau-billetterie propose la visite des îlets de St Anne (bateau) et le débarquement (en barque) sur l'îlet Chevalier. Les visites sont irrégulières à cause de la variabilité des personnes présentes sur le site.
- Chez Gratieuse et Le Man Souffran sont deux lieux de restauration retranchés derrière des clôtures métalliques (pour des problèmes d'insécurité?).
- Une pompe à essence pour les pêcheurs.
- Des pêcheurs : barques amarrées au tronc des mangroves, ponton, récents abris,...

Le site est mal entretenu avec de nombreux déchets répartis de la mer à la périphérie et ne possède pas d'unité formelle. La nature n'est pas respectée tant sur terre que sur mer. Le stationnement des voitures est anarchique au centre de la place.

L'ensemble du site ne bénéficie donc pas d'une mise en valeur propice à l'attraction des visiteurs. En effet, la majeure partie des visiteurs ne fait que passer pour la visite des îlets et rien n'est fait pour qu'ils puissent y rester et profiter des paysages pourtant plaisants.

A noter qu'un projet de restructuration du site par l'agence d'architecture CONCEPT est en cours et prévoit la mise en place d'un parking et la construction d'autres abris de pêcheurs.

I.3 POTENTIALITES ET IMPOSSIBILITES

I.3.A Points clés

- Un site naturel : c'est la légitimité première de tout développement et aménagement sur ce site.
- Un site au fort potentiel dans une zone réglementée mais peu respectée. Le public – martiniquais ou touriste/excursionniste viendra à Cap Chevalier avant tout pour la nature et la faune terre/mer/air : pour le site naturel protégé de Sainte-Anne et du PNRM. Marqué par les îlets aux oiseaux interdits à la visite, le site naturel en permet néanmoins l'approche par mer (à 100 m) et par terre (en dehors des îlets).
- L'ampleur de la zone concernée en tant que bassin(s) visuel(s) est par contre à définir voire à étendre selon d'une part les impératifs réglementaires et environnementaux et d'autre part les bassins visuels : ce que le visiteur aura à voir.
- Une problématique de maîtrise foncière associée à une maîtrise du paysage.
- Une problématique de requalification du « village de pêcheurs » existant préalable à tout projet complémentaire. Ces projets complémentaires – Maison de la Yole et du Gommier et Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne – pouvant se situer dans le village.
- Les loisirs / tourisme : une opportunité vers le tourisme de niche dont les flux faibles et maîtrisés ne perturberont que faiblement la vie faunistique, végétale et locale.

 Tout projet d'initiative publique (ville, région, département, ONF, PNRM) doit avoir valeur d'exemple dans tous ses aspects sur ce site naturel sur-règlementé :

Valeur d'exemple environnemental : les constructions doivent être HQE (haute qualité environnementale). Elles ne doivent pas participer au mitage du paysage naturel. Elles doivent être l'occasion de refondre le paysage et restructurer le village de pêcheurs.

Valeur d'exemple du respect de la réglementation : si l'on peut désormais prendre pour acquis le village de pêcheurs comme périmètre « fermé » qui s'exclut des réglementations (50 pas, non constructibilité en bord de littoral, etc..), le reste du littoral doit être débarrassé de toutes constructions qui s'en sont délibérément absoutes (dans la mesure du possible)

Valeur d'exemple pour les promenades terrestres (aménagements minimalistes) et maritimes (moteurs électriques)

I.3.B Les projets possibles

- Créer une porte d'entrée pour les visiteurs de la réserve naturelle des llets de Sainte Anne : un centre d'interprétation et de sensibilisation à la nature – paysage, faune, flore – et plus particulièrement l'univers des oiseaux qui assurent le lien entre la terre, la mer et le ciel. Cet équipement est indispensable pour donner une image au site et offrir aux visiteurs les instruments de sensibilisation et de connaissance du site naturel.
- Aménager des promenades à pieds plus ou moins longues pour les différents types de publics (40 minutes, 1h, 1h30, 2h, etc), de façon minimaliste.
- Créer des promenades en bateau avec les acteurs en présence pour s'approcher des îlets interdits et découvrir la richesse du milieu naturel. Idéalement ces bateaux devraient intégrer la dimension environnementale y compris dans leur mode de propulsion (rame, voile ou moteurs électriques). Le bruit occasionné par les bateaux à moteur reste une nuisance, dans des baies qui amplifient les sons. Les pêcheurs garderont leurs moteurs à explosion, donc il sera difficile d'éliminer totalement cette pollution sonore. Tout du moins, ne pas la multiplier et interdire les bateaux à moteur de loisir serait une bonne chose dont avant tout les scooters des mers.
- Aménager les prémices actuelles de l'ensemble bâti appelé déjà « le village de pêcheurs » en concentrant tout le bâti littoral existant (souvent des cabanes disséminées au bord de l'eau mais ayant occasionné une déforestation de la mangrove, un mitage du littoral). Ce qui permet de dégager une partie du littoral pour le revégétaliser. Au village est associé un parking unique qui marque la fin de toute circulation automobile sur le site (mis à part les véhicules d'entretien, d'approvisionnement, voire des pêcheurs)

- Créer une « Maison de la Yole et du Gommier » sachant que d'autres sites en Martinique sont autant légitimes pour la recevoir. Néanmoins, cette maison liée à un « aspect vivant » par exemple la construction d'un gommier, et une petite exposition permanente trouvera sa place dans les projets de développement du site.
- Une petite halle à poisson, pour la vente des produits de la pêche, dans le strict cadre du village.
- Un centre de plongée sous-marine dans la mesure où il ne s'agit que de quelques m2 de bâti (20 à 50 m2) qui devront s'intégrer au village et dans la mesure où un opérateur économique « sensibilisé à la nature du site » est désigné.
- Une ou deux boutiques d'artisanat/produits martiniquais de la nature : à voir si ces boutiques ne sont pas attachées à la « porte du site », Maison de la Réserve Naturelle des llets de Sainte Anne.
- Dans le cadre du projet actuel, les extensions bâties ne seront possible que sur la Maison de la Réserve et la Maison de la Yole. Le petit village doit rester petit pour être à l'échelle du site.
- En arrière plan du littoral, à minimum 500 m, pourrait peut-être (ceci est dit avec beaucoup de précautions), s'inscrire un projet d'hôtellerie de plein air uniquement réalisé avec des HLL, cabanes en bois ultra « HQE haute qualité environnementale» et ultra « identitaire » (pas de chalets industriels) disséminées dans la nature, invisibles de la mer, pour les amoureux de la nature.

1.3.C Les projets impossibles

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, l'objet de notre étude ne peut pas intégrer les idées suivantes et nous ne les développerons pas plus en avant que ces éléments à dire d'expert :

- Un centre de thalassothérapie
 - Il s'agit d'une réelle pollution même si le traitement de l'eau rejetée est en principe de l'eau purifiée, mais réchauffée et bien sur sans rapport de qualité avec celle capturée.
 - Les surfaces concernées représentent un minimum de 1000 m2
 - Et surtout il n'y a pas de projet de thalassothérapie viable sans hébergement touristique. Et à moins de 100 chambres 3* l'équipement n'est pas viable.
 - Le tout : des milliers de m2 les pieds dans l'eau

Le site ne résisterait pas à l'implantation d'un tel équipement sinon à ne plus en faire un site naturel du tout. Une hérésie hors d'échelle du site. Dans le cadre de la Martinique, un tel équipement ne situerait-il pas mieux dans les communes du Nord Atlantique, là où justement la baignade est impossible et la mer violente, comme la plupart des implantations thalasso en Europe? (C'est bien le public qui ne se baigne pas dans la mer qui utilise ces équipements).

Espace de création d'objets artisanaux lié à un centre de formation.

Ce type de projet est évoqué dans toutes les communes de Martinique et de France, sauf que :

 L'artisanat lié à la thématique du pêcheur est réduit à la fabrication de la yole et du gommier, voire des filets (cf. la Maison de la Yole et du Gommier). Les centres de formation existent en Martinique et ne peuvent se multiplier ainsi. • L'artisanat martiniquais passe par des mesures à la dimension de la Martinique avec de nombreuses réflexions sur le sujet. Sachant que :

Il s'agit de pratiques et métiers en perte de vitesse compte tenu de la concurrence internationale et surtout des pays au faible coût de main d'œuvre.

Q'une des pistes vraisemblables et viables est la création de lignes d'objets dessinés par des designers. Et que là le processus très onéreux – conception, fabrication, diffusion en de nombreux points - est à nouveau une responsabilité au niveau de la Martinique entière, ou au niveau des équipements structurants susceptibles d'écouler les produits ainsi reformatés.

Le maintien des filières artisanales traditionnelles rentrent dans une problématique de « trésor vivant » , plus proche du patrimoine que de l'activité économique.

Compte tenu de ces différents éléments, il n'est pas réaliste d'envisager sur Cap Chevalier le développement d'une filière artisanale en dehors de la fabrication artisanale à but de conservation des savoirs faire, de pédagogie et d'attractivité, d'une yole ou d'un gommier.

Spectacle son et lumière

Dans quel site sommes-nous? Si un tel spectacle peut être légitime dans le village de Sainte-Anne, on voit mal éclairer la nuit, et sonoriser la baie de Cap Chevalier au risque de créer des nuisances fortes pour tout l'écosystème à préserver, protéger, etc... Et ceci sans envisager un instant la dimension économique du projet qui d'entrée de jeu ne peut exister sans une prise en charge à 90 % par la collectivité. Toutefois, un petit spectacle « intimiste » lié au site sur la place du village est possible.

> Ferme aquacole

Si ferme aquacole, il peut y avoir, nos bureaux d'études ne sont ni de prés, ni de loin qualifiées pour l'envisager. Simplement, nous sommes convaincus qu'à Cap Chevalier, porte d'entrée de la réserve naturelle et du PNRM, moins il y aura de nouveaux équipements, plus le site sera préservé et sera à la hauteur de son nom. Une telle implantation demande des études préalables de toutes natures, et à nouveau son implantation est probablement située ailleurs que sur ce site protégé.

> Hôtellerie

Tout projet de nouvelle construction résidentielle, lotissement, hôtel, hôtellerie résidentielle, hôtellerie de plein-air classique (pas de caravanes ou de tentes), voir ci dessus, est inapproprié au site.

Les composants du projet & préprogramme

I.4 ASPECTS GENERAUX

I.4.A Positionnement des flux

Les touristes de séjours viennent pour le « balnéaire », nous serons dans une offre complémentaire et non un « cœur d'offre ». C'est une fois les brûlures du soleil ressenties, le besoin et le désir de connaître l'île, que la découverte peut avoir lieu. Par contre pour les croisiéristes et leur reconquête (nous sommes passés en quelques années de 500.000 croisiéristes à 100.000 pour diverses raisons), la pratique est concentrée sur avant tout le patrimoine naturel et culturel, pendant les quelques heures de séjour sur l'île.

Pour tous, le parcours est aujourd'hui balisé. Mais l'offre s'enrichira fortement dans les années à venir avec des projets structurants.

Actuellement et de façon très grossière :

- Les jardins de Balata
- Saint-Pierre et son image de ville marquée par l'éruption du volcan
- La visite d'une distillerie de Rhum de préférence liée à une habitation coloniale.
- La Montagne Pelée faisant partie des promenades pour les touristes de séjours.
- La Réserve Naturelle de la Caravelle Château Dubuc

A travers l'analyse des fréquentations, on s'aperçoit que le patrimoine naturel, surtout si une histoire y est attachée, a toute la faveur des touristes, plus que les musées et autres lieux fermés, tout simplement car le lieu des vacances en Caraïbes n'est pas le lieu pour s'y enfermer. Cette donnée est essentielle pour l'aménagement du site de Cap Chevalier.

Demain:

- La Maison de la Nature Martiniquaise au Domaine au Morne Rouge.
- Fort de France avec son grand projet de Ville, et l'agrandissement important de ses deux musées (département et région).

- Vivé, le Pompéi amérindien, grand parc archéologique sur la vie amérindienne qui annonce des chiffres de fréquentation raisonnables – 60.000 visiteurs –, mais vise à terme 100.000 visiteurs : l'équipement est dimensionné pour cela.
- Le Centre Caribéen de la Mer, centre éducatif, ludique autour de l'environnement lié à la mer, qui annonce des chiffres de fréquentation de 165 000 visiteurs.

Nous pouvons donc dire qu'environ 120 000 visiteurs par an viendront sur l'ensemble du site parmi lesquels 20 000 à 30.000 visiteront les équipements culturels du Cap Chevalier.

Répartitions des flux sur le site :

ESTIMATION DU POURCENTAGE DE REPARTITION DES VISITEURS	COMPOSANTS DU SITE
20 %	EQUIPEMENTS CULTURELS
20 %	RESTAURATION
30 %	Balneaire
30 %	PROMENADE
DONT 15 %	BATEAU
ET 15 %	Terrestre

Répartition de 120 000 visiteurs sur site à l'année :

	Nombre de jours	Fréquentation / jours	Nombre de visiteurs à l'année
Design Days	100	800	80 000
Peak days	10	1500	15 000
Hors saison et	250	100	25 000
Hors week end			
		Total	120 000

Fréquentation maximum instantanée (FMI) et répartition des visiteurs dans les équipements culturels :

Design Days	FMI
160 personnes /	80 personnes dont :
jours	Accueil : 20 p
,	Maison de la réserve : 30 p
	Maison de la yole : 30 p

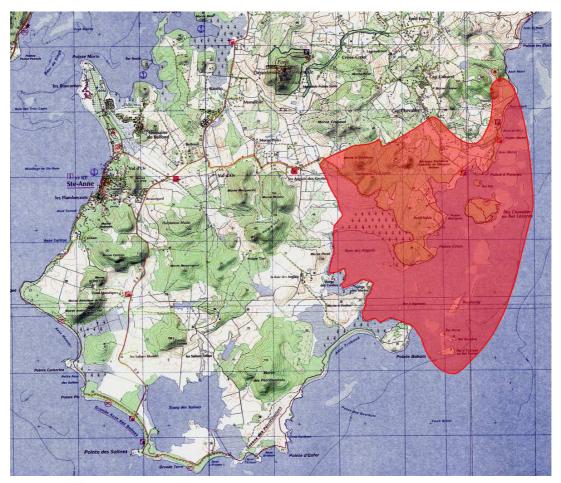
Peak Days	FMI
240 personnes /	120 personnes dont :
jours	Accueil : 30 p
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Maison de la réserve : 50 p
	Maison de la yole : 40 p

I.5 UN PROJET PENSE A UNE ECHELLE GLOBALE

Le projet du Cap Chevalier doit s'inscrire dans un espace visuel et non un espace contraint administrativement et foncièrement. Cela reviendrait à fractionner un espace qui s'ouvre, qui s'étend sur un domaine naturel entier qui nécessite une cohésion et un traitement global. Il s'agit bien là d'un parc naturel, et non d'un ensemble de parcelles. D'autant plus qu'un projet d'extension de la réserve naturelle vers le sud de la péninsule est prévu. Nous allons donc nous intéresser à rendre une cohérence à un ensemble plus vaste et donner une visibilité à cette cohérence.

De plus nous sommes dans un espace naturel sauvage et le visiteur sera plus libre s'il n'est pas contraint de rester dans un périmètre où l'action de l'homme est inévitablement plus visible.

Par ailleurs, d'autres sites d'intérêts seront traités, toujours dans ce souci de cohérence, comme par exemple la Mangrove de la Baie des Anglais, les mornes qui ménagent des points de vue sur la baie, les sentiers de randonnées, les îlets Sainte-Anne...





I.5.A Un projet « nature »

Sainte-Anne est une des communes les plus touristiques de Martinique. Ses plages et ses paysages magnifiques, son riche patrimoine naturel font d'elle une destination privilégiée des touristes. Si la nature est presque intacte, elle reste néanmoins en danger. Le projet inscrit le site du Cap Chevalier dans une démarche de préservation de sa faune, de sa flore, et de ses paysages par l'application de plusieurs orientations :

- Le projet, vu comme moyen de faire respecter les réglementations en vigueur
- Le projet, vu comme vecteur de sensibilisation et d'information des populations locales et des touristes
- Le projet, vu comme moyen de générer des ressources propres et permettant l'entretien et la préservation du site

I.5.B Un projet qui exploite les potentiels du site

Pour la concrétisation de ces objectifs, il nous paraît essentiel de profiter des richesses et des potentiels du site de Cap Chevalier. A savoir :

- La mer, élément de détente incontournable et générateur d'activités à utiliser pour rendre ludique le parc...
- Les îlets de Sainte-Anne sont peuplés d'oiseaux à faire connaître... (Sternes, Puffin, Moines...)
- Un élément identitaire et historique, fort et attractif, autour duquel gravitent des évènements fédérateurs : La yole et le gommier et ses courses fréquentes...
- Des paysages, une nature abondante dans un climat propice aux activités en extérieur

I.5.C Stopper le mitage

la photographie aérienne montre bien les différentes zones concernées : de l'entrée par voiture aux différents points du paysage. Pour cela :

 Revégétaliser les zones détruites par la présence humaine : et ce dans les zones publiques et dans les zones privées par



une charte d'aménagement à faire accepter par les deux parties

- Regagner pas à pas le littoral là où c'est possible : les cabanes de pêcheurs en sont l'illustration.
- Limiter les accès voitures
- Concentrer les besoins de construction dans le « village des pêcheurs » selon un périmètre défini.

Interdire toute nouvelle construction, voire pour les constructions récentes dans les « 50 pas Géométriques » tenter de les démolir par le processus réglementaire ou les racheter pour les démolir. Aucune extension de l'existant toléré, même légère possible, etc...

I.6 LE SITE NATUREL, LE VILLAGE ET LEUR AMENAGEMENT

1.6.A Les promenades et sentiers de

découverte pédestres

Objectifs

- Permettre aux visiteurs de se promener de façon sécure et enrichissante le long du littoral, de la mangrove, sur les mornes.
- Investir un territoire naturel qui bloquera le développement des constructions sauvages et non réglementaires. Et montrera ainsi que nous ne sommes pas dans une nature délaissée.

Nature des aménagements

Dans le cadre de cette étude, nous ne pouvons que donner des éléments d'aménagement. Ces aménagements consistent à intervenir avec un minimum de mobilier et signalétique et un maximum de préoccupation de ce que les visiteurs verront : Le sentier ne se borne pas à sa propre largeur mais à ses bassins visuels. A minima et lorsque c'est possible, les sentiers d'un à trois mètres de large occupent un espace visuel traité de 10 à 20 m de large. Le passage dans ou en limite d'une mangrove obéit aux mêmes critères visuels mais sans besoin d'extension de territoire (par contre le sac plastique visible qui flotte à une dizaine de mètres est du ressort de l'entretien du site).

• Les promenades terrestres: selon le temps (de 20 mn à 2 heures, à la demi-journée), l'envie et l'objectif (se promener dans la mangrove, se rapprocher des îlets Sainte-Anne, simple promenade) de chacun ou de la famille ou du groupe, des parcours balisés et thématiques seront réalisés en utilisant grandement les sentiers actuels du littoral et les parcelles publiques. Monter sur le point des mornes qui dominent en belvédère le site dans son étendue maximum ou longer la cote, voire pour le parcours le plus long réaliser les deux, en utilisant un chemin inconnu (sans revenir sur ses pas). Balisage discret et pédagogique dont le média peut être de simples panneaux ou des pavés numériques pour permettre au visiteur de voir les oiseaux en temps réel dans

les inaccessibles îlets Sainte-Anne. 3 à 5 kms de sentiers avec une quinzaine de haltes tous les deux cents à cinq cents mètres (sans espace pique nique).

- Le mobilier et la signalétique : pas de mobilier type poubelle, bancs, espaces de pique nique : les avertissements seront clairs, les déchets de chacun doivent être rapportés au village (quitte à offrir au village un sac plastique ou papier à chaque groupe de visiteurs). Les visiteurs qui voudront pique niquer au cours de leur promenade pourront le faire, où bon leur semble (déjeuner sur l'herbe ou sur le sable) mais en ne laissant rien derrière eux.
- La signalétique : balisage discret type GR (grande randonnée). Par contre, deux ou trois belvédères minimalistes seront à créer afin de donner des informations sur :
 - le paysage
 - la faune et la flore
 - les oiseaux des îlets inaccessibles
 - la nécessité de préservation + le message « c'est l'affaire de tous ».

La signalétique ne concerne pas seulement des panneautages plus ou moins encombrants et visibles : des solutions alternatives devront être trouvées soit sur des supports classiques soit sur des supports numériques (petits pavés numériques par exemple).

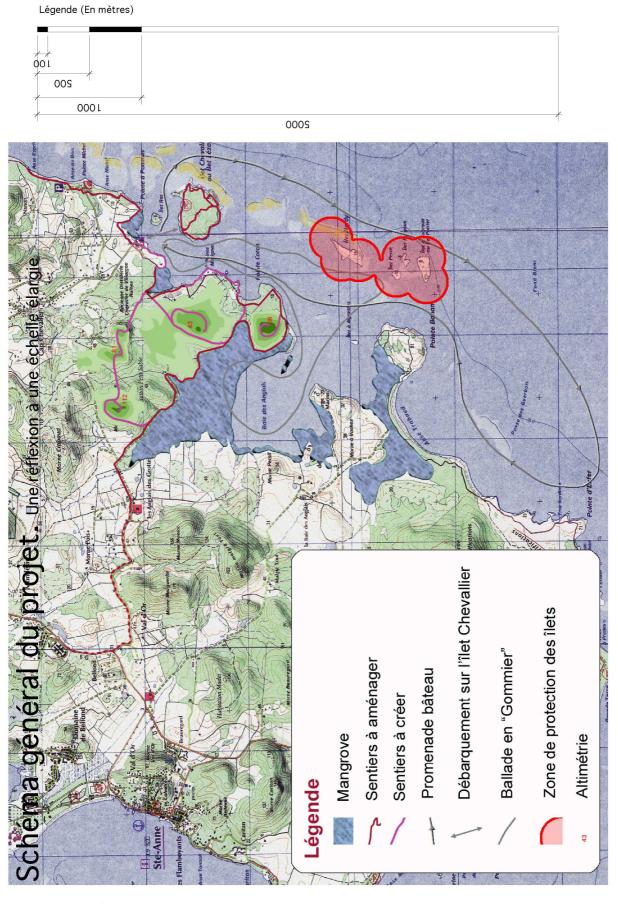
1.6.B Promenade- découverte maritime

Plusieurs types de promenades maritimes peuvent être mises en place pour une offre diversifiée. Ainsi nous proposons deux parcours :

- Un parcours long à la demi-journée d'environ 4h avec le bateau existant de Taxicap (sous réserve de l'électrification de son moteur) (Cf. schéma général du projet page suivante)
- Un parcours court d'environ 2 h 30 en canots traditionnels munis de moteurs électriques, de 10 personnes maximum. Deux canots sont à acheter dans le cadre de ce circuit. (Cf. schéma général du projet page suivante)

Nous insistons sur le mode de propulsion qui doit être le moins nuisant possible, pour ne pas participer à l'accentuation des nuisances sonores, et bien au contraire les combattre. Le rôle d'exemple de toutes les initiatives commune/parc est essentiel.

Il est important de prévoir des équipements supplémentaires tel que des jumelles pour ceux qui auront la chance de voir ce qu'ils auront découvert au Centre du Visiteur ou d'interprétation. Mais ces promenades auront d'autres objets naturels à faire découvrir au visiteur : herbiers, mangroves, récif corallien...







I.6.C l'accès et le Village de pêcheurs

Le village des pêcheurs, son accès et son parking, sont l'accueil du visiteur, offrent des services privés et publics : le premier contact du visiteur avec le site.

Le premier rapport du visiteur au site se fait en voiture. L'accès est préhensible dés les dernières maisons passées : nous proposons de traiter cette partie de quelques centaines de mètres comme un paysage avec plantation et revégétalisation de cette petite partie de la route avant d'atteindre le parking.

Le parking lui même est entouré d'une nature recouvrée et n'a pas de dessin régulier, ni de surface bituminée. Par contre le sol est stabilisé et mis en forme.

Le parking ne peut pas se situer comme dans le projet proposé par le cabinet d'études, en rognant sur la mangrove et élargissant l'emprise des constructions humaines sur le littoral (même si dans ce cas une fine bande de mangrove l'en protège). Le parking dessert directement le village

Le village est réaménagé. Les propositions de la première esquisse d'Architecture Concept, qui nous a été communiqué nous font faire quelques remarques : Le front bâti régulier ne nous semble pas nécessaire, et l'aménagement de la place doit être plus libre sans tracé aussi régulier lui aussi. Nos propositions sont programmatiques et non formelles. Par contre elles tentent de restreindre la zone de dérogation à la règle des 50 pas aux limites du village de pêcheur sans extension possible.

D'où notre proposition de périmètre du village qui consacre la dérogation de fait des différents éléments existants implantés et par contre laisse quelques libertés en profondeur. Cette proposition n'étant formulée que pour donner une illustration au propos.

La recherche d'un fonctionnement cohérent du site passe par la prise en compte des aménagements existants et futurs. En ce sens, la projet devra s'articuler avec l'Aménagement du Port d'Intérêt Départemental du Cap Chevalier par le Conseil Général (Voir Plan ci-joint en annexe) et tenir compte de l'activité quotidienne des pêcheurs sur le site. A ce titre, le concepteur devra se procurer les plans de l'APID.

L'objectif à atteindre par le concepteur sera de faciliter la coexistence de la maison de la Yole, de la Maison de la Réserve et



des abris de pêcheurs, donc de ces pratiques parfois différentes (touristes et pêcheurs).

Le village lui même doit pouvoir afficher les mêmes qualités environnementales et en particulier le traitement des eaux usées et les différentes problématiques énergétiques.

Sur le plan bâti, le concepteur devra, à la fois, tenir compte des contraintes d'urbanisme et donc proposer un projet aux dimensions acceptables au regard du SAR, mais aussi, proposer un concept architectural nouveau donnant vie à l'espace naturel du Cap Chevalier.

I.7 LA MAISON DE LA RESERVE NATURELLE DES ILETS DE SAINTE ANNE

I.7.A Les enjeux

- Donner une visibilité au PNRM, comme étant « l'affirmation des Martiniquais de la maîtrise de leur territoire » : il s'agit bien donc d'une symbolique qui dépasse largement la fonction classique de maison de parc qui s'inscrit de nombreux discours politiques des élus. C'est aussi une façon de s'adresser prioritairement aux Martiniquais.
- Etre un instrument de pédagogie pour la préservation du patrimoine naturel avec là aussi une adresse première aux Martiniquais. Le territoire martiniquais est l'affaire de chaque Martiniquais, chaque jour : entretenir, ne pas dégrader, préserver, veiller à la bonne gouvernance du territoire, etc... Le message s'adresse aussi aux touristes. Sachant que ceux qui viennent là connaissent pour la plupart d'entre eux les codes des parcs et réserves naturelles.
- Etre un instrument de valorisation et de connaissance des merveilles naturelles – végétales ou animales – en premier plan, de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte-Anne et avec un « zoom arrière », une vue plus large, de l'ensemble du cap sud de Sainte-Anne, puis enfin du PRNM. L'adresse devient plus large encore à l'ensemble des publics
- Avec un focus, attrait principal de l'emplacement de la maison,



l'univers des oiseaux des îlets Sainte-Anne,.... invisibles à l'œil nu : pourtant à quelques centaines de mètres de là.

• Les fonctions d'accueil classiques que nous détaillerons plus loin.

1.7.B Une légitimité à rendre cohérente

avec:

les fonctions

La légitimité de l'emplacement de la Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne réside essentiellement sur les oiseaux des îlets Sainte-Anne. Ceux ci ne sont pas visibles à l'œil nu et ni même avec des jumelles compte tenu de leur taille, de leur présence dans la journée dans la végétation fournie des îlets et leur éloignement : en bref, le visiteur ne verra pas les oiseaux à partir de cette maison. D'où une implantation qui devient dés lors libre de toutes contraintes. Le concept de la maison devient alors celui de « centre du visiteur » ou « centre d'interprétation » de la réserve naturelle. A grands traits : on y donne les clés pour comprendre, ressentir, la vie de ces communautés ornithologiques et du règne animal, de son intégration à un environnement.... Par contre le visiteur doit pouvoir avoir un rapport « de visu » avec ces oiseaux : d'où tout ce qui pourra être élaboré pour permettre au visiteur lors d'une promenade terrestre ou en bateau de voir quelques oiseaux.

le site

La Maison de la Réserve Naturelle est là aussi pour que le site soit intégralement perçu comme une unité. Elle fera désormais partie du site, comme un des éléments fédérateurs, donneur de sens à la présence humaine : la Maison devra être un élément structurant de la mise en valeur du site et principalement de sa cohésion.

la symbolique et les messages

Affirmer l'identité et la propriété martiniquaise du territoire martiniquais, passe par le respect de ce territoire. Et en premier lieu, les règles imposées au reste de la population. Pour notre part, le public voit ce qu'il voit, et s'il voit un bâtiment léger ou pas, isolé, construit les pieds dans l'eau, il ne comprendra pas qu'il soit martiniquais ou étrangers touristes ou non. La valeur d'exemple de toutes les maisons de parc du monde est affirmée, par exemple les premiers bâtiments HQE (haute qualité environnementale) ont été réalisés par les PNR. Il en est de même de l'implantation choisie comme à Marquentaire dans la Baie de Somme en France où le pavillon du visiteur est proche des parkings, loin du site naturel.

I.7.C Une première esquisse de contenu

- Le territoire : la Maison de la Réserve Naturelle du Cap Chevalier et du PNRM concerne l'intégralité du site de la réserve avec, comme nous l'avons vu, un deuxième plan qui est Sainte-Anne et un troisième plan qui est l'intégralité du PNR. Quand nous évoquons donc l'offre de la Maison, c'est l'offre de l'ensemble des activités « nature » et « patrimoine naturel » du site qui est concernée.
- Les sujets traités: les oiseaux des îlets Sainte-Anne. Puis l'ensemble de l'écosystème de la partie littorale de Sainte-Anne: tout le champ visible, maritime et terrestre. Puis et dans une moindre mesure les principales caractéristiques de la Martinique.
- Les principes pédagogiques : La Maison et les promenades en bateau ou à pied sont complémentaires : tout ce qui est énoncé doit pouvoir devenir « une expérience » à vivre par le visiteur, qu'il soit élève ou simple promeneur. Le centre d'interprétation doit pouvoir être conçu dedans / dehors dont les clés sont données soit dedans, soit dehors. Parmi les principes pédagogiques, il est à rappeler que le visiteur vient sur son temps de loisirs et pas à l'école d'une part et que parmi les règles qui conduisent la conception programmatique du projet, une est à affirmer : il n'y a pas de demande d'information sans émotion et curiosité préalable. Tout élément pédagogique sera précédé d'un élément émotionnel qui créera chez le visiteur la demande d'information.
- Le dedans / dehors : s'il y a des fonctions qui ne peuvent qu'être couvertes (toilettes, exposition multimédia, etc ...), il est important de ne pas multiplier la surface couverte de la maison pour des raisons multiples :

Le visiteur ne vient pas sur un site pour y être enfermé

Il est inutile de multiplier les constructions sur un site naturel

Ce qui n'empêche pas de donner toute sa symbolique au bâtiment, pour en faire le phare du village de pêcheurs.



1.7.D Les espaces de la maison de la

réserve

- ➤ Un accueil du site : comment le visiteur peut programmer son temps de visite sur le site : ce qu'il à voir, ce qu'il à faire. Le croisiériste n'aura qu'une heure, tandis que le touriste de séjour pourra y consacrer une demie journée. Le scolaire en groupe dans le cadre de son programme ou pour le loisirs une journée, etc...
 - Les toilettes déterminantes de tout site accueillant du public après un déplacement.
 - Un point de sensibilisation à la nature.
 - Une salle de travail (réunion /laboratoire) dédiée aux conservateurs et chercheurs.
 - Un espace pédagogique pour recevoir des scolaires.
 Il ne s'agit pas d'un espace bâti mais d'un espace extérieur non fermé, sur terre-plein, qui devra être toutefois protégé de la pluie et du soleil. Il reviendra à l'architecte de déterminer le lieu, la configuration de cet espace.
 - La billetterie / Librairie qui assure la vente et le contrôle commun de l'accès à l'exposition voire aux deux équipements en cas de gestion rationnelle commune, et la caisse de la librairie boutique.
 La librairie boutique n'est pas qu'un acte commercial, elle est la possibilité pour le visiteur d'emporter «une preuve, un objet, du bon moment passé » et ainsi de garder à travers l'objet son souvenir et de le diffuser.

Les expositions

- <u>Tunnel sensoriel</u> Le premier espace se place sous le signe de l'émotion. Car c'est l'émotion qui suscite l'intérêt. Cet espace est sonore et le visiteur pourra entendre des cris d'oiseaux, bruits d'oiseaux qu'il découvrira par la suite.
- <u>L'univers vivant des oiseaux</u> Dans l'espace suivant, le visiteur entre dans la visite virtuelle des îlets de Sainte Anne, l'univers des oiseaux, où des dizaines d'écrans numériques reconstituent un ciel d'oiseaux. A sa base, des écrans détaillent la particularité de chaque espèce d'oiseaux que l'on retrouvera aux îlets Sainte-Anne et sur l'ensemble du site.
- Le belvédère des oiseaux associé à une exposition « Connaître les oiseaux » dans l'escalier de montée et de descente, reprendra les différentes familles d'oiseaux et décrira les raisons de les protéger, l'attitude à avoir envers eux, etc.. qui introduit une découverte plus large de l'écosystème du littoral de Sainte-Anne : végétal et animal. Le belvédère a deux niveaux d'interprétation : le site avec un panorama gravé et les oiseaux grâce aux longues vues sur pied dirigées sur les îlets de Sainte Anne en usage libre. Certains jours un animateur pourra aider les visiteurs à diriger leur longue vue.

I.8 LA MAISON DE LA YOLE ET DU GOMMIER

I.8.A Les enjeux

Actuellement, il n'y a pas de tel équipement en Martinique. D'autres sites pourraient accueillir une « Maison ou ...de la Yole et du Gommier » mais l'initiative est ici récompensée. D'autant plus qu'il s'agit ici d'un village de pêcheurs et que la yole et le gommier sont les embarcations traditionnelles des pêcheurs. La relation à la mer serait ainsi accentuée, de même que la relation à un artisanat ancestral.

La Yole et le Gommier sont vulgarisés par la course de Yoles, manifestation la plus populaire et touristique après le Carnaval. Sainte-Anne est une étape de la manifestation. Avec la Yole, nous sommes au cœur de l'identité maritime martiniquaise, qui plonge ses racines dans la civilisation amérindienne.

De plus c'est un écho à la préservation du patrimoine naturel dans ce sens ou l'histoire de l'évolution de ce type d'embarcation, au delà de l'intérêt des techniques utilisées, montre le souci de conservation des Gommiers (Arbre d'ou les barques tirent leur nom).

La maison de la Yole et du Gommier ne peut pas être un musée. En effet, le musée engendre des contraintes (pôle de recherche, conservateur,...) non envisageables au regard du site et de la commune. De plus, un musée reste un musée, et tous les musées maritimes n'ont de fréquentations que par le vivant – bateaux en mouvement et en bassin, bateaux en construction, etc... Compte tenu de la modestie des embarcations, et la nature du site, nous privilégierons d'une part l'aspect vivant et d'autre part une modestie du propos de cet économusée thématique. Ainsi, cet équipement porterait l'histoire de l'évolution de ces embarcations et les principes de construction technique. Une activité de création artisanale de yole et de gommier en espace ouvert serait la mise en pratique des éléments d'informations trouvés à l'intérieur.

I.8.B Les espaces et le contenu de la

maison de la Yole et du Gommier

- Hall de construction (préau) d'une yole ou d'un gommier : (ouvert sur trois côtés). La yole serait en construction devant les visiteurs. Sur un côté, les instruments, les différents types de techniques utilisées.
- Ce hall serait prolongé par la présence au sol et en extérieur (avec une légère surélévation) de deux ou trois types de yoles et de gommiers, (recomposition historique)
- Un espace fermé prolongeant le hall de construction composé :
 - une première pièce accueillant un audiovisuel grand écran (en plusieurs langues) retraçant <u>l'histoire humaine de la mer</u> et contextualisant en 10 à 20 minutes maximum ces embarcations, leurs fonctions, la mer comme un boulevard et non comme une barrière, la filiation amérindienne et évoquant rapidement l'activité de la pêche et les différents poissons péchés ainsi que la course de yoles
 - une deuxième pièce : <u>la maison du pêcheur</u> . Ici l'accent est mis sur les hommes : la tradition, le métier de la pêche, avec des témoignages vidéo des pêcheurs eux mêmes (type cartes postales vidéo sur les murs) dans un environnement reconstitué de maison traditionnelle de pêcheur

I.9 INTEGRATION DES EQUIPEMENTS DANS LE SITE

Notre première proposition est d'intégrer la Maison de la Réserve Naturelle au projet du village de pêcheur qui est la première vision et perception du site, le premier accueil. Et ce pour les raisons suivantes :

- Il est normal que ce type d'équipement dans une telle zone surprotégée réglementairement – un peu moins dans les faits – que la « conscience » du site y soit le véritable premier accueil. La Maison de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne devient alors le gardien et la conscience du site.
- L'accueil actuel doit être restructuré avec un parking. Inversement au premier point, il n'est pas normal que ce soit uniquement l'aspect commercial qui soit de fait le véritable accueil sur le site. Toute nouvelle implantation doit permettre de justifier encore plus la nécessité de réaliser cette restructuration et plus même en être le moteur.
- La sécurisation du site est un problème : les clôtures des deux restaurants les transforment en véritables camps retranchés, pour le moins peu avenants et pour le plus véritablement répulsifs. Il n'est pas à douter que ces clôtures ont été faites pour des raisons de sécurité non assumée : ce qui donne au site et d'une façon plus générale à la Martinique une image souvent répétée de pays insécure. Afin de créer un seul pôle qui sera globalement sécurisé, dans des contraintes économiques acceptables et dans un paysagement réussi, il est nécessaire de regrouper toute nouvelle implantation humaine autour de ce noyau du village des pêcheurs.
- Limiter la dispersion du bâti dans le paysage et la concentrer sur le village du pêcheur. Rappelons que la réglementation du SAR nous amène à préférer un continuum bâti. Un des défauts actuels de ce site naturel, est le début du mitage de son paysage, toute nouvelle construction ne doit pas y contribuer. Le pôle déjà bâti « du village des pêcheurs » peut être enrichi par les nouveaux équipements projetés et comme nous venons de le voir être les moteurs de sa restructuration et de sa sécurisation.
- Maintenant plaçons nous résolument du côté du visiteur, quel

qu'il soit (touriste, étranger ou Martiniquais). La concentration de l'offre qu'elle soit commerciale (bar, restaurants. promenade en bateau,...) ou culturelle (Maison de la Yole et du Gommier et Maison de la Réserve Naturelle) fonctionne dans des allers et retours incessants. Le visiteur qui ne voudra d'emblée consommer l'un ou l'autre des deux équipements culturels, pourra le faire après s'être désaltéré ou baigné ou promené. Et la consommera tout ou partie. Inversement, celui qui ne veut pas d'entrée se rafraîchir ou se restaurer, après une visite des équipements culturels, et une promenade, aura du plaisir à consommer cette offre. Le temps de visite s'installe dés la sortie de la voiture et toutes les ouvertures d'esprit à la découverte et à la connaissance comme à la consommation sont possibles. C'est la fonction même d'une place de village avec l'église pour le nourrissement spirituel, le café, la pâtisserie, la mairie pour la pratique sociale, l'école, etc... Ici l'église, l'école et la mairie sont les Maisons de la Réserve Naturelle et de la Yole et du Gommier, et les cafés et embarcadères des touristes et des pêcheurs sont ce qu'ils sont.

Le projet dans un site naturel protégé

I.10UN PROJET HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE

I.10.A Engager une démarche HQE

Le projet est au coeur d'un site protégé. Il serait donc opportun de s'orienter dans le sens d'une gestion environnementale poussée, lui permettant de se construire et de vivre en accord avec les principes de protection de l'environnement. Ceci est d'autant plus vrai que les équipements proposés sont des outils de sensibilisation et de connaissance de la nature et de l'environnement.

L'objectif est de concevoir un projet "haute qualité environnementale".

La Qualité environnementale des bâtiments consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. La marque HQE (haute qualité environnementale) s'inscrit dans le cadre du projet de développement durable lancé par le gouvernement.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de certification HQE pour ce type de projet. La démarche est donc "volontaire" et naît d'un souci d'intégration du bâtiment dans son environnement de la part de la maîtrise d'ouvrage. Celle-ci devra donc définir avec les concepteurs le niveau de qualité environnemental souhaité.

Cependant le CSTB vient de lancer un projet de certification NF – démarche HQE pour les bâtiments tertiaires (bureaux et enseignements) qui fixe un ensemble de règles auxquelles doivent répondre les projets de construction de bureaux ou les bâtiments d'enseignements pour bénéficier de la certification NF bâtiments tertiaires – démarche HQE. Le champ d'application de cette marque sera étendu progressivement à d'autre type d'opérations.

Les institutions chargées de la certification et engagées dans le développement de la démarche HQE (CSTB, association HQE) soulignent l'importance de la mise en place d'un système de management d'opération (SME) permettant de fixer les cibles environnementales, d'organiser l'opération pour les atteindre tout en maîtrisant les processus de réalisation opérationnelle.

Pour faciliter l'application des cibles ci-dessus dans le cadre d'un projet HQE, celles-ci sont décomposées en « sous – cibles » qui sont elle même décomposées en « préoccupations » disponibles en annexe.

Dans le cadre de l'étude, nous nous attacherons à définir les grandes orientations que le maître d'œuvre devra prendre en compte pour l'élaboration des bâtiments HQE.

La démarche HQE engagée pour ces deux équipements est décrite en annexe du rapport.

I.10.B Intégrer les bâtiments dans

l'environnement

Les bâtiments s'implantent dans le village de pêcheurs, pour contrôler le mitage du site et, toujours dans le cadre d'un développement durable afin de profiter des infrastructures déjà existantes. Notamment, un projet d'implantation d'un système d'assainissement « biologique » lancé par L'APID est en cours.

Un système autonome de traitement des eaux usées (toilettes sèches...) n'est pas réalisable compte tenu que ce type de dispositif nécessite un entretien permanent et que l'on cherche à limiter au minimum les besoins en personnel. On se raccordera donc au dispositif d'assainissement à venir.

Les sols du village de pêcheurs sont végétalisés pour une bonne intégration dans l'environnement et pour les parties nécessitant un revêtement plus élaboré, on cherchera à utiliser des matériaux naturels facilitant l'infiltration de l'eau dans les sols (coefficient d'imperméabilisation très faible), sachant qu'en Martinique il pleut peu, mais fort...

L'ensemble du bâti à construire s'appuie sur la configuration actuelle du village : une configuration de village de type pavillonnaire. Les bâtiments n'ont qu'un seul niveau.

I.10.C Construire HQE

L'enjeu d'un site situé sur une île comme la Martinique, en termes de développement durable, est le transport des ressources. Pour une dépense d'énergie moindre, il est préférable, dans la mesure du possible, de privilégier l'utilisation de ressources locales et la fabrication des matériaux de construction in situ.

La Martinique jouit d'un climat tropical insulaire, avec un taux d'humidité relative important. De plus, le site est situé sur le littoral dans une zone très protégée. Les nuisances relatives au chantier doivent donc être minimes, et il est souhaitable d'étudier la possibilité d'avoir recours à des procédés de construction faisant appel à des systèmes secs, en fonction des ressources et des savoirs - faire locaux.

Dans un cadre de préfiguration et pour la communication du projet dans une zone très réglementée, il serait intéressant d'organiser des visites de chantier HQE.

Le site du Cap Chevalier

L'environnement proche du site doit être pris en compte. Deux entités sont à traiter : le village de pêcheur et l'environnement naturel proche. Le tout dans une logique HQE.

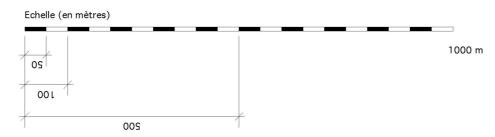
I.11VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

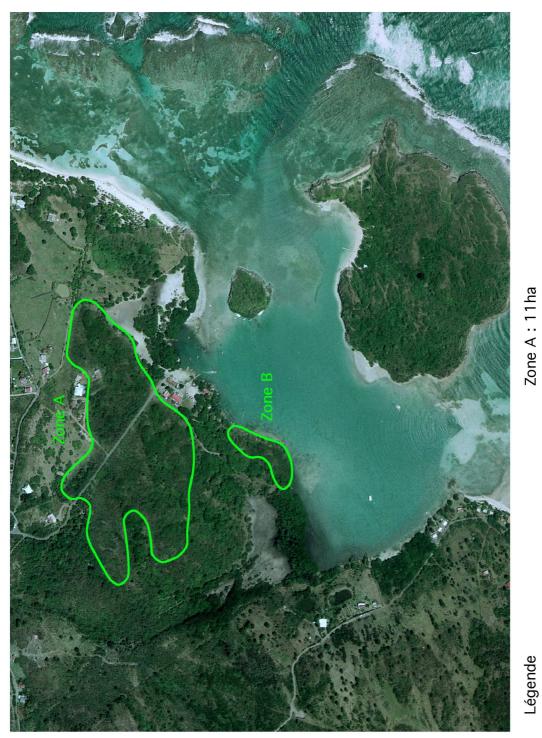
L'environnement naturel à traiter concerne d'une part le milieu terrestre et d'autre part le milieu marin.

I.11.A Milieu terrestre

Plusieurs composantes sont à prendre en considération :

- Le reboisement du site avec des essences existantes sur place (Cf. carte de reboisement du site page suivante)
- La restauration/renaturation du cordon littoral de mangrove, après enlèvement des abris des pêcheurs.





Zone A: 11ha Zone B: 1 ha

Périmètre de la zone de reboisage



· L'aménagement des sentiers littoraux

Les sentiers littoraux sont à traiter comme une entité paysagère. C'est à dire que le sentier devient un espace vaste ou étroit suivant les contraintes de l'environnement. Ainsi, le cheminement du visiteur évolue de manière séquentiel à travers différents types de paysages : une plaine, un champs, un espace boisé très dense, une voûte végétal dans la mangrove, la plage permettant une promenade les « pieds dans l'eau »... Les parcours sont personnalisables en fonction des visiteurs, et les durées varient d'une trentaine de minute à la demi- journée. (*Cf. carte des sentiers et temps de parcours page 61*)

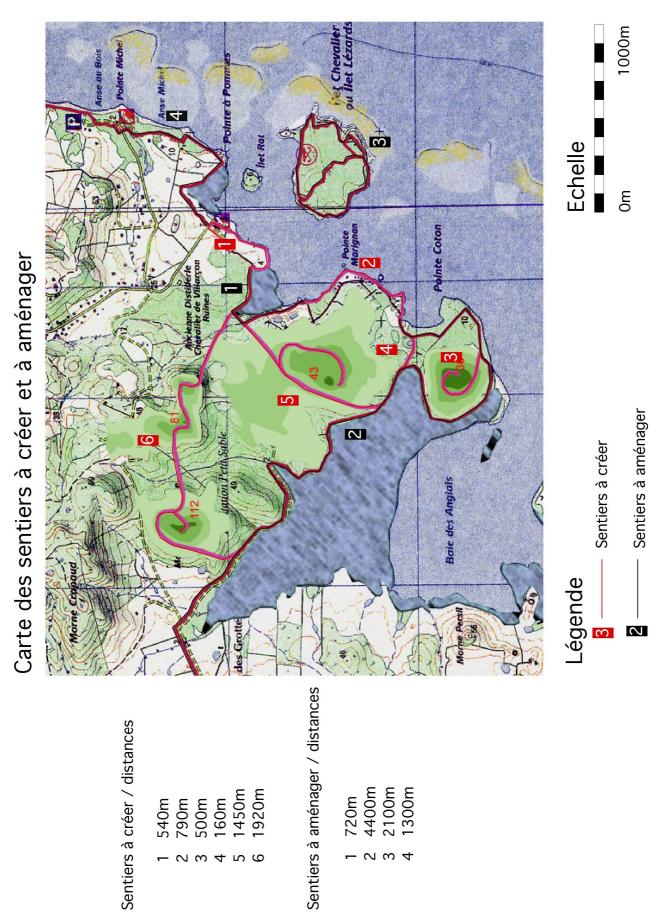
Il est dimensionné au minimum pour le passage d'un véhicule motorisé pour l'entretien des sentiers (environ 1,50 m pour des quads munis d'une benne).

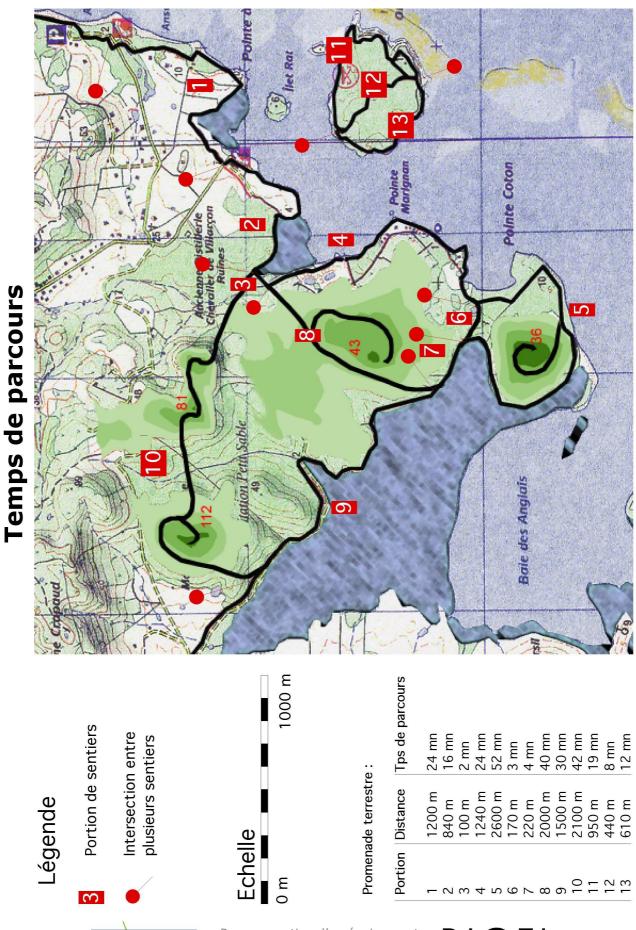
Notons toutefois que le préalable nécessaire à l'aménagement ou la création de sentiers et belvédères est la concertation des propriétaires privés des terrains traversés par ces sentiers.

- Les sentiers existants (Cf. carte des sentiers page suivante)
- Portion 1 : Sentier existant à aménager.
- Portion 2 : Sentier existant à aménager.
- Portion 3 : sentier existant à aménager.
- Portion 4 : Depuis la pointe St-Michel jusqu'a l'entrée du village. La fin de la portion est à détourner pour que le promeneur entre dans le village en passant directement devant l'accueil des équipements culturels.
 - Les sentiers à créer (Cf. carte des sentiers page suivante
- Portion 1: Cette portion commence dans le village de pêcheur et est marquée par une entrée spécifiquement traitée. Ce sentier est littoral.
- Portion 2: passage devant les maisons existantes et longuement du rivage pour offrir des vues sur la baie.
- Portion 3: accès au belvédère
- Portion 4: La portion est un détournement de la pointe coton.
- Portion 5: Accès au belvédère et liaison entre la portion 1 et 2 des sentiers à aménager.



Portion 6: Accès au belvédère et liaison entre la portion 1 et 2 des sentiers à aménager, plus au nord que la portion 5 des sentiers à créer.







Programmation d'un équipement culturel et touristique au Cap Chevalier – Octobre 2007



L'aménagement des belvédères

Le belvédère est un espace qui offre des points de vue sur le paysage. L'aménagement est minimaliste :

- Un sol stabilisé naturel
- Des éléments naturels (Pierres, troncs...) servant de bancs pour le repos des visiteurs
- Quelques pavés numériques solaires reliés par radio au dispositif de transmission d'images de la maison de la réserve
- Une table d'orientation présentant les différents éléments remarquables du site

(Cf. Carte de localisation des belvédères page suivante)

CARTE DE LOCALISATION DES BELVEDERES



I.11.B Milieu marin

L'enjeu pour le milieu marin est principalement le respect de la zone de cantonnement de pêche et de l'interdiction de débarquement sur les îlets de Sainte - Anne.

L'activité touristique ne devra pas perturber l'activité de pêche sur site : Les promenades maritimes se font par le biais de bateaux à moteur électrique.

I.12Restructurer le village de pecheurs

La réussite du projet dépend étroitement de l'état d'esprit dans lequel les concepteurs aborderont leur travail de conception architecturale, paysagère et muséographique. En particulier, le bâti et les aménagements paysagers devront s'inscrire dans « l'esprit des lieux » et intégrer une vraie transition avec les milieux naturels environnants.

I.12.A Aspects sanitaires

- Un nettoyage du site (déchets, produits polluants)
- Une mise aux normes sanitaires (Un projet de création d'un système d'assainissement « biologique » est en cours)
- La mise en place d'un système de gestion des déchets lié aux activités du site et à la présence des touristes.
- La station essence est déplacée pour les besoins privilégiés des pêcheurs. Ce nouvel emplacement pourrait se situer au niveau de l'embarcadère des pêcheurs.

I.12.B Mise en valeur générale

 Nouvelle signalétique et signalisation uniforme ne gênant pas la lisibilité de l'espace



Traitement au sol

Un revêtement de sol naturel et végétalisé sur les surfaces non entretenues est nécessaire afin que le village soit à la hauteur du cadre naturel que présente le site.

La parcelle de la station service est à dépolluer.

- Suppression des grilles autour des restaurants après sécurisation du site dans son intégralité.
- Enfouissement du réseau électrique dans l'ensemble du village : actuellement le site est électrifié mais les opérateurs privés tendent à l'étendre de manière anarchique. Ce qui altère la qualité du paysage.

I.12.C Accès et voirie

- Rénovation de la voirie aux abords du village
- Gestion des accès voitures et du stationnement

Il est essentiel de minimiser les conséquences de l'attractivité du site, par la mise en place d'un système de gestion des accès en voiture et par la création d'une zone de stationnement hors du village de pêcheurs. La route menant au parking est revégétalisée.

> Accès touristes :

Un aménagement urbain à l'entrée du site guide le flux vers un parking dimensionné pour l'accueil de 131 voitures soit 4776 m² situé à gauche de la voie d'accès principale, en face de la pompe à essence. La capacité du parking a été calculée à partir de l'estimation des fréquentations sur site en Design Days.

Le parking est un espace à traiter de manière originale afin de réduire l'impact de son emprise au sol et d'offrir un cadre agréable. Il est constitué de niches végétales d'une trentaine de places. Celles-ci marquent l'entrée sur un site naturel, par ce sentiment d'immersion dans un tissu végétal dense.

> Accès des opérateurs locaux :

Une dizaine de places sont réservées aux opérateurs locaux dans la zone de stationnement décrite ci-dessus.

Un accès privilégié au village et aux abris de pêcheurs est aménagé mais est à utiliser occasionnellement dans le cas du transport d'équipements, du fruit de la pêche ou de la livraison de denrées alimentaires pour les restaurants.

I.13IMPLANTER LES NOUVEAUX EQUIPEMENTS DANS LE VILLAGE

Trois scénarios avaient été présentés au comité de pilotage de Mars 2005. Celui-ci a validé la proposition d'implantation de l'ensemble des équipements culturels formé par l'accueil, la maison de la réserve et la maison de la vole et du Gommier dans le village. Elle est de type pavillonnaire afin de réduire l'impact des édifices sur l'environnement et afin de conserver la configuration actuelle du village. Compte tenu de l'évolution du projet en terme de surface, l'implantation dans le village des deux équipements se fera de la façon suivante : les deux équipements clairement distincts sont dissociés avec un accueil commun (lui même n'est pas forcément rattaché physiquement aux deux équipements). Une parcelle est aujourd'hui disponible sur le site (voir plan en annexe) et dédiée à l'accueil de ces équipements, notamment de la Maison de la Yole et l'accueil dans un premier temps. Concernant la Maison de la Réserve, il reviendra au concepteur de présenter deux options sur le rattachement ou non de celle-ci à la parcelle, selon le respect du principe de liaison fonctionnelle et la surface de ladite parcelle.

Le principe de fonctionnalité est de favoriser les liaisons fonctionnelles entre équipements et activités correspondantes du site (Maison de la Yole/Pêche et Maison de la Réserve/Réserve Naturelle).

La problématique de gestion rationnelle évitant un poste (3 emplois) dans le cas d'une gestion mutualisée et cohérente.

I.13.A Equipements dissociés avec accueil

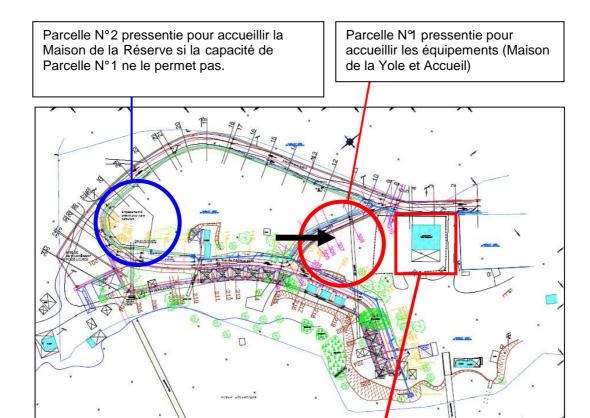
commun

La Maison de la Yole et du Gommier et l'accueil viennent se positionner sur la parcelle voisine de celle occupée par l'extension du restaurant « Man Soufran ».

L'accueil commun est une structure légère, en extérieur et de type préau. Il joue le rôle de régulateur des flux et distribue les deux équipements culturels, pour une gestion mutualisée rationnelle. Ce préau devient le point de passage obligé des visiteurs pour l'accès aux équipements, et donne à voir l'action d'information du PNRM sur le site.

Pour l'accueil du visiteur et la vente des entrées, un préau devra être associé à l'entrée de la maison de la yole et du gommier.







Restaurant « Man Soufran et son extension.

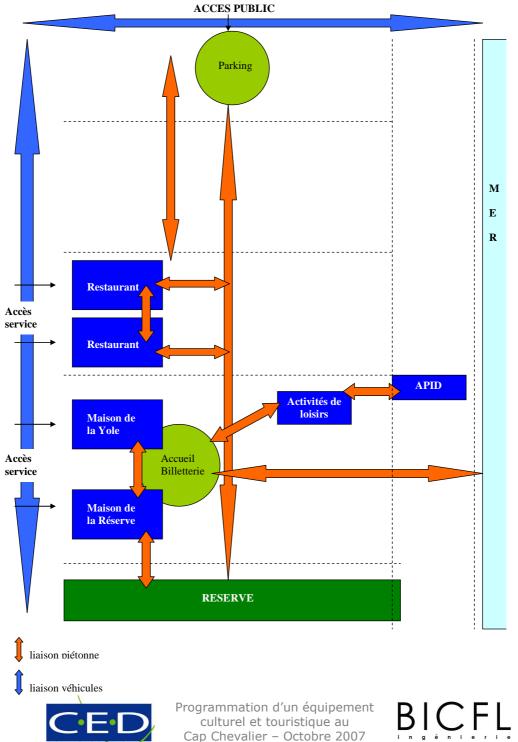


Angle de prise de vue de la photo ci-contre.

I.14SCHEMA FONCTIONNEL

Accueil et services communs desservant les deux maisons

Il reviendra au concepteur de proposer la meilleure option parmi les deux suivantes : La Maison de la Réserve et la Maison de la Yole et du Gommier sont deux entités spatiales et architecturales clairement distinctes, ou, les deux maisons sont distinctes mais situées dans un même volume architectural. Néanmoins à partir de l'accueil commun lui même dissocié, une liaison directe est réalisée sur les deux équipements afin de n'avoir qu'une seule personne d'accueil/billetterie qui contrôle l'entrée.



SIGNALETIQUE

- Le balisage des sentiers est de type GR (sentiers de Grande Randonnée). Des plaques signalétiques discrètes doivent être installées aux intersections des différents sentiers et renseignent le visiteur sur la distance et le temps de marche nécessaire pour le retour jusqu' au village de pêcheurs.
- L'entrée dans le sentier est marquée spécifiquement de manière végétale
- Une charte graphique du site devrait permettre d'intégrer les panneaux publicitaires des deux structures privées. La signalisation de la maison de la réserve et de la maison de la Yole et du Gommier se fait dans ce sens.

I.14.A Communication

- Une aide à la visite sera disponible gratuitement à l'accueil.
 Elle présentera :
 - Un volet sensibilisation/protection de la nature, ce qu'il ne faut pas faire.
 - Un volet communication des activités possibles sur place.
 - Une carte présentant les sentiers et les zones d'intérêts, avec les différentes longueurs des portions des sentiers et une estimation du temps de marche pour que le visiteur puisse choisir son itinéraire au plus prés de ses capacités physiques, du temps dont il dispose et de ses centres d'intérêts.
- Avec l'aide à la visite, le touriste reçoit un sac jetable dans lequel il pourra déposer ses déchets durant la promenade.
- A l'entrée, des panneaux présentent le cadre du site, les enjeux de conservation et de gestion des espaces naturels.

I.14.B Mobilier

- L'éclairage urbain est à repenser probablement en évitant les grands mats.
- Actuellement, il n'y a pas de bancs permettant le repos du visiteur dans le village de pêcheurs. Des bancs sont à installer, de préférence en zone ombragée.
- Des poubelles sont à mettre en place dans le village.

Les nouveaux équipements culturels et touristiques : fiches programmatiques

I.15GENERALITE



I.15.A Surfaces

A l'issu du Comité de pilotage de présentation de la phase 2/3 en mars 2005 une étude programmatique plus précise nous a permis de d'affiner le bilan des surfaces. Celles—ci sont cohérentes avec le bilan de l'estimation des fréquentations.

Tableau récapitulatif des surfaces :

Cas d'équipements dissociés mais liés à l' accueil commun

Espaces	Surfaces
	2.0
Accueil	90
Point d'info touristique	5
Billetterie : Librairie	30
Toilettes publiques	10
Administration	35
Toilettes du pers./vestiaires	10
Bureaux	25
Local technique	10
Maison de la réserve	210
Point sensibilisation /	5
organisation/réunion	5
Tunnel sensoriel	30
Univers des oiseaux	120
Belvédère + expo Connaître les oiseaux	25
Salle de travail	20
Local technique	10
Maison de la Yole et du Gommier	210
Espace multimédia	60
Maison du pêcheur	40
Hall de construction	100
Local technique	10



I.15.B Caractéristiques générales des

bâtiments

Les bâtiments ont une architecture légère, d'un seul niveau. Les matériaux utilisés s'intègrent au paysage et sont faciles d'entretien. Ils ont une configuration pavillonnaire, et un jeu de transparence pour réduire l'effet de masse est souhaité.

L'accueil est un hall-préau ouvert sur l'extérieur. La Maison de la Réserve et la Maison de la Yole et du Gommier sont fermées physiquement mais ouvertes visuellement (type claustra).

La Maison de la Réserve avec son belvédère entre 6 à 10 m de hauteur sera un signal architectural fort pour l'ensemble du Village du Pêcheur et de la réserve.

En matière de sécurité, les établissements recevant du public sont classés en type, selon la nature de leur exploitation. Les équipements culturels du Cap Chevalier sont de type T : Salles d'expositions. L'ensemble des règles de sécurité en vigueur au moment de la réalisation du projet sera applicable. Une attention particulière sera portée aux unités de passage, au nombre de sorties de secours à respecter selon les effectifs mentionnés dans cette étude (Règle des 25 m), aux accès pompier et aux dispositifs de désenfumage.

Un dispositif de vidéo surveillance des salles relié au bureau du directeur et à la billetterie est à prévoir.

Pour l'ensemble des équipements, le concepteur devra proposer un concept architectural nouveau donnant vie à l'espace naturel du Cap Chevalier.

I.16 FICHE 01 ACCUEIL COMMUN



Fiche 01.01: Billetterie/Librairie

Liaisons fonctionnelles

- Avec l'espace d'accueil
- Avec l'administration

Contenu / fonctions

Billetterie

- Vente des entrées pour l'accès à la maison de la réserve et à celle de la Yole et du Gommier (Dans le cas d'une gestion mutualisée)
- Contrôle de l'accès aux équipements culturels
- Renseigner sur le contenu des équipements culturels
- Caisse pour la librairie boutique

Librairie

- · Vente d'objets souvenir
- · Vente de livres, vidéos
- Vente et location de matériel d'observation

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface (emprise au sol dans l'espace) 30m2

Eclairage
 Naturel et artificiel en appoint

Rafraîchissement
 Ventilation naturelle

Matériel / équipements

- Un comptoir
- Deux ordinateurs équipés logiciels de bureautique relié au réseau (carte Wi-fi)
- Deux caisses
- Un téléphone, prise téléphone
- · Nécessaire de rangement
- Système de commande de l'entrée
- Dispositif de surveillance des espaces
- Mobilier de boutique

Entretien / Maintenance

 Les matériaux sont facilement lavables, résistants, et peu salissants.

Observations

• L'ensemble de l'espace est ouvert complètement dans l'accueil



Fiche 01.02: Pt. d'information tourisme

Liaisons fonctionnelles

• Ouvert dans l'espace d'accueil

Contenu / fonctions

- Renseigner le visiteur sur les activités touristique du site
- Renseigner le visiteur sur les sites d'intérêts remarquables de la Communauté D'agglomération de l'Espace Sud
- Fournir les brochures du site et des sites de Martinique
- Fournir cartes des sentiers pédestres

Caractéristiques techniques de l'espace

- Surface (emprise au sol dans l'espace) 5 m2
- Rafraîchissement

Ventilation naturelle

Matériel / équipements

- Une borne interactive (programme O. T.)
- · Présentoirs statiques pour documentation
- Ecrans vidéo
- Carte de localisation des sites d'intérêts remarquables

Entretien / Maintenance

 L'ensemble des éléments de l'espace doit pouvoir être déplacé facilement

Observations

- L'ensemble de l'espace est ouvert dans l'accueil
- Cet espace peut recevoir occasionnellement une hôtesse d'accueil

Fiche 01.04: Administration

Liaisons fonctionnelles

- Liaison avec la billetterie/Librairie
- Liaison avec les toilettes du personnel
- Entrée / sortie depuis l'extérieur

Contenu / fonctions

- Bureau du directeur du site, salle de réunion = 15 m2
- Bureau assistant/comptable/secrétariat = 10 m2
- Toilette et douche personnel = 10 m2

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 35 m2

Type d'éclairage

Naturel et artificiel conforme
aux normes des lieux de
travail

Dispositif de rafraîchissement
 Ventilation naturelle et climatisation

Matériel / équipements

Administration:

- 2 Ordinateurs et bureautique
- Nécessaire de rangement
- Mobilier de bureau
- · Armoires du personnel

Entretien / Maintenance

 Les matériaux sont faciles d'entretien, lavables peu salissants et résistants

Observations

 L'espace est ouvert sur l'extérieur, mais une protection visuelle et physique (type claustra) est souhaitée

I.17FICHE MAISON DE LA RESERVE

Fiche 02.01 : La réserve et le PNRM

point de sensibilisation

Liaisons fonctionnelles

Ouvert dans l'espace d'accueil

Contenu / fonctions

- Volet protection de la nature
- Volet sensibilisation
- Organisation de la journée, ce qu'il est possible de faire sur le site
- Salle de travail dédiée aux chercheurs = 20 m²

Caractéristiques techniques de l'espace

- Surface (emprise au sol dans l'espace) 5 m2
- Rafraîchissement

Ventilation naturelle

Matériel / équipements

- Panneaux statiques
- · Carte du site et des activités

Entretien / Maintenance

 L'ensemble des éléments de l'espace doit pouvoir être déplacés facilement

Observations

• L'ensemble de l'espace est ouvert dans l'espace d'accueil

Fiche 02.02: le tunnel sensoriel

Liaisons fonctionnelles

 Liaison avec les circulations contrôlées (caisse de la billetterie) de l'accueil
 Temps : 3 à 10 mn
 FMI : 10 pers

Contenu / fonctions

- Espace d'introduction qui permettra d'entrer dans la grande salle des Oiseaux, séquence suivante.
- Cette première séquence éveille la curiosité du visiteur et le plonge dans une ambiance différente de celle de l'extérieur. Cette séquence «émotion » est le premier préalable avant la demande d'information.
- Le visiteur entre dans un espace sombre empli de bruits d'oiseaux. Quelques flashes au lointain évoquent les oiseaux qu'il verra dans la seconde salle avec de plus grands écrans. C'est un lieu mystérieux. Il n'y séjourne pas.
- L'orgue à sons. Chaque chant et cri d'oiseau est détaillé dans une banque de sons sur lequel le visiteur peut agir déclenchant une séquence lumineuse.
 Lorsque le visiteur n'agit sur la banque de sons, à travers 3 ordinateurs à sa disposition, des séquences aléatoires animent l'espace.

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 30 m2 en longueur: 4 m de

large x 7,5 m Caractéristiques acoustiques :

Temps de réverbération très

faible

Bonne isolation acoustique

Type d'éclairage :

Artificiel. Eclairage d'entretien

Eclairage à effets scénographiques

Dispositif de rafraîchissement :

Sécurité Climatisation

Eclairage de secours Détection incendie Vidéo-surveillance

Matériel / équipements



- Sonorisation avec répartition de hauts parleurs dans tout l'espace couplée à une dizaine de projecteurs (gobos) qui par flashes montrent des oiseaux au lointain. Programmation de l'ensemble sur informatique
- L'orgue à sons: 3 ordinateurs avec écrans 20 pouces, un programme interactif lié à une banque de sons, et déclenchant des séquences et apprenant au visiteur à reconnaître les oiseaux par ses cris et chants.

Entretien / Maintenance

- Programme autoréparable
- Liaison avec l'accueil en cas de panne d'un des éléments.
- Vidéo surveillance liée à l'accueil.

Observations

 Boite noire réalisée par l'architecte. Cloisonnement et second œuvre (y compris l'électricité) réalisé par le décorateur / scénographe.

Muséographie

• Etude scénographique à réaliser





Fiche 02.03 : l'univers des oiseaux

Liaisons fonctionnelles

 Liaison avec l'espace de connaissance des oiseaux

Temps de visite : 20 à

40 mn

FMI: 40 pers

Contenu / fonctions

L'espace de représentation des oiseaux est une visite virtuelle des îlets de Sainte-Anne. Il s'agit de projeter le visiteur dans un espace qu'il ne peut atteindre, et le plonger en immersion, par l'utilisation d'outils multimédias. La visite est sensible en ce sens qu'il n'y aura pas de commentaires. Images, sons, séquences courtes de films, vont permettre au visiteur d'appréhender l'espace naturel et les oiseaux peuplant les îlets comme s'ils vivaient une visite idéale.

Puffins d'Audubon, Frégates, Sterne fuligineuse et bridées, Moines, autant d'oiseaux que le visiteur pourra contempler d'un œil d'amateur ou d'averti, et qui font partie des richesses de la réserve ornithologique des îlets de Sainte-Anne.

Plusieurs séquences s'offrent au visiteur :

- Des images vidéo sur des groupes d'oiseaux en vol
- Des images vidéo montrant les interactions entre le milieu naturel et les oiseaux : Pêche, nidation, accouplement, naissance, migration...
- Des images vidéo « macroscopiques » et des plans sur les différents types d'oiseaux
- Des images inédites extraites d'un moment fort : un paysage peuplé d'oiseaux, une naissance...

Ces séquences courtes de films – 5 à 30 secondes - seront projetées sur des moniteurs répartis dans la salle sur les murs et plafonds. Différents dispositifs sont associés:

- Mur d'écrans vidéo
- Ecrans répartis aléatoirement dans le volume de la salle

Seule une bande sonore emplira l'espace à chaque instant. Ces bandes sonores seront issues des films projetés. Elles seront spatialisées en fonction de la position des films correspondants, pour une accentuation d'effet immersif.

En savoir plus:

6 bases de données pédagogiques pour chaque espèce des llets Saint Anne permettront au visiteur d'en savoir plus sur les espèces et leurs comportements. Ces banques de données interactives seront sous forme de borne à consulter debout.

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface : 120 m2. Hauteur sous

plafond 5 mètres minimum. Espace rond ou carré.

Caractéristiques acoustiques :

Temps de réverbération très

faible

Type d'éclairage : Bonne isolation acoustique

Artificiel

Dispositif de rafraîchissement : Eclairage d'entretien

Eclairage à effets

scénographiques Climatisation

Détection incendie et trappe de désenfumage automatique avec processus d'alerte à l'accueil

Vidéo-surveillance reliée à

l'accueil

Sécurité

Matériel / équipements

- Etude pour le ciel numérique d'oiseaux à réaliser
- 30 écrans vidéo de taille divers
- · Réseau de hauts parleurs
- Grill technique
- Programme de gestion son/image/lumière
- 6 bornes informatiques avec leur programme interactif

Entretien / Maintenance

- Programme autoréparable
- Liaison avec l'accueil en cas de panne d'un des éléments.
- Vidéo surveillance liée à l'accueil.

Observations

• Boite noire réalisée par l'architecte. Cloisonnement et second œuvre (y compris l'électricité) réalisé par le décorateur / scénographe.

Muséographie

• Etudes muséographiques

Ambiance





Programmation d'un équipement culturel et touristique au Cap Chevalier – Octobre 2007



Fiche 02 04 : le <u>belvédère</u>

Connaître les oiseaux

Liaisons fonctionnelles

 Dans la suite de l'espace précédent « l'univers des oiseaux »

Temps de visite : 7 à 20 mn FMI : 16 pers

Contenu / fonctions

- Espace de conclusion des deux séquences spectaculaires. Le visiteur pourra approfondir sa connaissance du monde ornithologique. Pour cela il pourra monter sur le belvédère dominant le site et regarder à travers une longue vue les îlets Sainte Anne
- Description des enjeux de la protection :

Les espèces disparues de la Réserve, la fragilité des populations d'oiseaux marins.

Quels sont les facteurs nuisibles au règne des oiseaux ? Quelles sont les solutions, quels types de projets existe-t-il pour la protection des espèces ?

Support : Grande fresque des espèces, associée à des écrans informatiques.

Caractéristiques techniques de l'espace

Surface :

Caractéristiques acoustiques :

Type d'éclairage :

25 m2. Double escalier avec plate forme haute pour une dizaine de personnes

Temps de réverbération faible Bonne isolation acoustique

Naturel et Artificiel

Sécurité

Détection incendie et trappe de désenfumage automatique avec processus d'alerte à l'accueil Vidéo-surveillance reliée à l'accueil

Matériel / équipements

- Eléments statiques décrivant les espèces dans l'escalier.
- Ecrans LCD
- 4 longues vues
- panorama descriptif en pierre de lave
- élévateur pour PMR (personne à mobilité réduite





Entretien / Maintenance

- Programme autoréparable
- Liaison avec l'accueil en cas de panne d'un des éléments.
- Vidéo surveillance liée à l'accueil.

Observations

• Larges escaliers à double rotation. Second œuvre (y compris l'électricité) réalisé par le décorateur / scénographe.

Muséographie

• Etude scénographique à réaliser

Fiche 02.05 : Espace pédagogique

Cet espace ne fait pas l'objet d'une fiche descriptive car il s'agit d'un espace non bâti.

Les activités pédagogiques qui se dérouleront avec les scolaires sur le site s'effectueront en plein air.

Il conviendra de déterminer en phase conception s'il est opportun de couvrir cet espace afin de bien déterminer ses limites et de quelle manière sachant qu'une protection de la pluie et du soleil serait un minimum requis.

Fiche 02.06 : Salle de travail

Liaisons fonctionnelles

Liaison avec l'espace précédent, dans le continuum du parcours
 FMI: 10 pers

Contenu / fonctions

• Salle de travail pour les chercheurs de passage.

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 20 m2

Caractéristiques acoustiques :
 Temps de réverbération faible

Bonne isolation acoustique

Type d'éclairage : Artificiel

Climatisation

de désenfumage automatique avec processus d'alerte à

Sécurité l'accueil

Vidéo-surveillance reliée à

l'accueil

Matériel / équipements

Table de réunion

Postes informatiques (X2)

Entretien / Maintenance

matériaux de sol résistants et faciles d'entretien

Observations

· Forme simple sans poteau

Fiche 02.07 : Local technique

Liaisons fonctionnelles

 Situé au milieu du dispositif public afin de pouvoir contenir tous les éléments de régulation informatique.

Contenu / fonctions

• Espace technique

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 10 m2

Type d'éclairage : Artificiel

Dispositif de rafraîchissement :

Climatisation

Matériel / équipements

- Armoire de rangement stockage
- Dispositif de projection des films

I.18FICHE MAISON DE LA YOLE



Fiche 03.01 : Espace multimédia

Liaisons fonctionnelles

Liaison avec l'accueil (caisse de la billetterie)
 Temps
 de l'accueil

 Liaison avec la séquence suivante : la maison du pêcheur Temps de visite : 10 mn

FMI: 20 pers

Climatisation

Contenu / fonctions

Cette première pièce accueille un audiovisuel grand écran (en plusieurs langues) retraçant l'histoire et contextualisant en 10 minutes maximum ces embarcations, leurs fonctions, la mer comme un boulevard et non comme une barrière, la filiation amérindienne et évoquant rapidement l'activité de la pêche et les différents poissons péchés ainsi que la course de yoles Les embarcations et la filiation amérindienne

- Techniques de construction des yoles et Gommiers
- · Evolutions des embarcations
- Techniques de pêche et artisan lié à la pêche
- · Les fruits de la pêche

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 60 m2 hsp 3 m

 Caractéristiques acoustiques : Temps de réverbération faible Bonne isolation acoustique

Type d'éclairage :
 Artificiel (effets

scénographiques)

Matériel / équipement

- Un écran de projection
- Bancs en amphithéâtre
- Ordinateur et dispositif de transmission

Dispositif de rafraîchissement :

Entretien / Maintenance

Matériaux faciles d'entretien

Observations

Boite noire



Fiche 03.02 : Maison du pêcheur

Liaisons fonctionnelles

• Liaison avec l'espace multimédia Temps de visite : 5 à 15

Liaison avec l'atelier de construction

FMI: 13 pers

Contenu / fonctions

 Le cadre est celui reconstitué d'une maison de pécheur avec ses objets quotidiens, ses photographies souvenirs, un mobilier des années 1930. Ce travail de reconstitution sera réalisé avec l'aide des pêcheurs de Cap Chevalier.

• Cette reconstitution permettra d'évoquer plusieurs thèmes :

• le métier et la vie d'un pêcheur en Martinique. Interview d'un pêcheur. (Cf. Annexe Interview d'un pêcheur page 116)

· Les instruments utilisés

Légendes et mythes des pêcheurs

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 40 m2

Type d'éclairage : Artificiel et naturel

Dispositif de rafraîchissement :
 Climatisation et ventilation naturelle

Matériel / équipements

- · Facs similés
- Filets, nasses, outils...
- Eléments de reconstitution d'une maison de pêcheur : mobilier, cadres photos familiales, photo de bateau, photos de grosses prises de poisson type espadon, thon
- Peu d'effets de lumière sinon discrets
- Bande sonore des bruits d'une maison avec la présence de la parole en créole.

Contenu à définir avec l'association des marins pêcheurs

Entretien / Maintenance

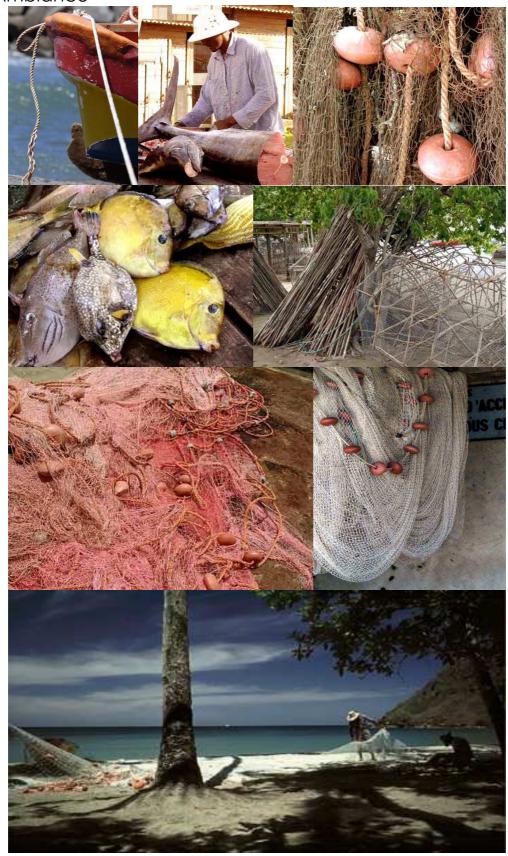
- Salle modulable
- Entretiens facile des matériaux

Observations

• Espace ouvert (type claustra) bien ventilé. Cette espace est une reconstitution de la maison du pêcheur



Ambiance





Programmation d'un équipement culturel et touristique au Cap Chevalier – Octobre 2007

Fiche 03.03: Atelier de construction

Liaisons fonctionnelles

- Liaison avec la maison du pêcheur
- · Liaison avec l'extérieur
- Liaisons avec les circulations contrôlées (caisse de la billetterie) de l'accueil

Contenu / fonctions

- Construction d'embarcations
- Présentation des techniques de construction

Caractéristiques techniques de l'espace

Surface: 100 m2 type préau
 Type d'éclairage Eclairage naturel

Dispositif de rafraîchissement Ventilation naturelle

Matériel / équipements

A définir avec l'artisan

Entretien / Maintenance

- Sol résistant aux chocs et imperméable
- Matériaux lavables facilement

Observations

• L'espace est un hall de construction ouvert sur l'extérieur (vues sur la mer et possibilité de sortir dans un espace contrôlé extérieur).





Fiche 03.04 : Local technique

Liaisons fonctionnelles

- Liaison avec l'espace multimédia
- Liaison avec la maison du pêcheur
- Liaison avec l'atelier de construction
- · Liaison avec l'extérieur

Contenu / fonctions

- Rangement et stockage du matériel
- Dispositifs de projection vers l'espace multimédia

Caractéristiques techniques de l'espace

• Surface: 10 m2

Type d'éclairage : Artificiel

Dispositif de rafraîchissement : Ventilation forcée

Matériel / équipements

- Armoire de rangement stockage
- Dispositif de régulation des audiovisuels



Moyens du projet, Gestion et coût

I.19GESTION DU SITE

La problématique de gestion repose sur différentes options :

I.19.A Option « retenue » : une gestion mutualisée de l'intégralité du site

Et ce quelle qu'en soit la forme

- La gestion de la Maison de la Yole
- La gestion de la Maison de la Réserve Naturelle
- Le respect à un règlement propre au site :
 - Pas d'affiche sauvage, et donc assurer une communication et une signalétique permanentes et événementielles pour toutes les activités du site (privées et publiques)
 - La propreté du village, des parkings, et du site naturel dans son ensemble
- L'entretien des promenades et des bâtiments
- La sécurité du site pour en finir avec les grillages autour des bâtiments qui plus est, des restaurants
- Le respect des accords des concessionnaires des promenades

Avantages

- Une gestion globalisée et cohérente avec une responsabilité unique (le visiteur voit un ensemble et c'est sur cet ensemble que la cohérence doit être sans faille)
- Un développement harmonieux
- Une maximalisation des compétences
- Une économie importante des coûts de fonctionnement (3 à 6 salaires à rajouter en cas de dissociation : 80.000 à 160.000 euros en plus par an à payer par la collectivité, car les recettes propres ne permettront jamais de palier ce surcoût)





I.19.B Option gestion mutualisée des deux équipements sans autorité sur le site

Et ce quelle qu'en soit la forme

- La gestion de la Maison de la Yole
- La gestion de la Maison de la Réserve Naturelle
- La sécurité, l'entretien, la communication des deux structures

Inconvénients

- La gestion du site dans son ensemble (nature + village + mer) est non résolue alors que le visiteur viendra avant tout pour le site terre et mer.
- Le responsable et le personnel de la structure gestionnaire auront peu d'activités à gérer et seront difficile à motiver à terme.

Avantages

- La polyvalence du personnel
- Une gestion cohérente a minima
- Pas de structure lourde à créer : une association suffit.

I.19.C Option gestion dissociée

- Gestion municipale de la Maison de la Yole et du Gommier
- Gestion PNR de la Maison de la Réserve

Inconvénients:

- Multiplication des postes rendant plus onéreuse la gestion des équipements. A minima 1 poste (3 emplois).
- Pas de polyvalence du personnel
- Multiplication des responsables sur site ou hors site
- Complexité de la mise en cohérence des politiques tarifaires, heures d'ouverture, communication, et événementiel moins évidente
- Image trouble pour les visiteurs
- Possible fausse (mauvaise) concurrence
- Possible mésentente entre les deux structures
- La gestion du site dans son ensemble (nature + village + mer) non résolue alors que le visiteur viendra avant tout pour le site terre et mer.





Avantages

- Chacun est « maître chez soi »
- Pas de création de structure commune
- Rien n'empêchera pourtant les deux structures d'avoir un billet commun, une caisse commune, et une communication commune.

I.19.D Conclusion sur la gestion du site

L'option gestion globale du site avec ses équipements a été retenue :

- Le visiteur arrive sur un site unique et il vient pour cela - qui sera perçu dans son intégralité. Le visiteur s'intéressera peu de savoir qui est responsable de la qualité ou du manque de qualité de l'ensemble. L'image de Sainte-Anne, du PNRM, de l'ONF et de la Martinique sur de tels sites sensibles y est entièrement engagée. D'où la gestion du site dans son unité.
- Le site est petit par son bâti, son village, mais grand dans son paysage et son accès au paysage. La problématique de gestion doit être cohérente en évitant les sources de litiges entre les différentes instances publiques. Litiges qui seront perceptibles par le visiteur. Il ne doit y avoir qu'un seul responsable sur le site (qui peut être choisi par les différents partenaires financiers du projet): un responsable du site ayant en charge la gestion des différents équipements publics et donc des deux maisons.
- gestion dissociée sur deux sites éloignés financièrement difficilement justifiable est écartée : On voit mal pour les flux attendus - 20.000 à 30.000 visiteurs payants - une billetterie, un accueil, une librairie-boutique pour chacune des maisons. De même pour les responsables, animateurs, etc...Les enjeux financiers sont de l'ordre de 70.000 euros de recettes hors boutique. Cette masse ne permet pas d'envisager de créer des doublons sur ne serait-ce la caisse par exemple, sinon à creuser dangereusement des déficits à la charge du Public. Sachant que pour offrir des heures d'ouverture convenable toute l'année et plus





particulièrement pendant la saison touristique, il est nécessaire de prévoir pour 1 poste, 2 salariés. Même au smic, ces 2 salariés reviennent à 50 400 euros par an. Un poste économisé revient à faire une économie de 50 400 euros.

• Pour entretenir un tel site, il est nécessaire d'un minimum de personnel d'entretien et de sécurité. Uniquement la nuit pour un seul vigile et ce avec une vidéo surveillance du village.

Si les deux sites doivent être dissociés dans leur offre, nous aboutirons - en caricaturant - à 2 équipements qui se partageront les 30.000 et 40 000 visiteurs, c'est à dire 20.000 visiteurs chacun, avec un personnel doublé et sans gestion du site. Alors que avec le même nombre de personnel, pourra être intégrée la gestion du site (sécurité et entretien compris). On peut dire que le site « peigné », avec une unité d'accueil et de billetterie recevra plus de visiteurs site mal entretenu avec deux équipements gérés qu'un indépendamment : de l'ordre de 30 % à 100 %.

On ne dira jamais assez que dans ce type d'équipements lié à un site, il faut globaliser l'offre du site : de la visite des deux Maisons, à la promenade maritime et idéalement aux boutiques librairie/souvenir. Des produits complets seront montés avec les restaurateurs pour offrir une « journée à Cap Chevalier ».

Une gestion rationnelle unique doit être envisagée non seulement pour les deux Maisons mais pour l'intégralité du site. Cette mutualisation du personnel le rendant polyvalent permettra de grandes économies d'échelle et rendra probablement supportable à la Collectivité cette nouvelle charge.

La logique de site permet à grands traits d'avoir le personnel a minima suivant :

- un directeur de site y compris des deux équipements. Il sera aussi responsable de l'animation, de la communication, des publics, etc.
- une hôtesse d'accueil/caissière (Dont la caisse de la librairie boutique) qui aura aussi la charge, pendant l'ouverture, des écrans de surveillance des salles (1 poste : 2 personnes)
- un entretien/homme à tout faire



• Personnel saisonnier (5 personnes, 2 mois par an)

Soit à minima 7 postes et un personnel de 12 personnes. (Comme nous venons de le dire plus haut, si la gestion des deux équipements est dissociée, cela représente 3 salariés supplémentaires – hors sécurité -, sans pour autant avoir une gestion globale du site)

Ce personnel à minima ne comprend pas :

- la librairie / boutiques pour la haute saison
- l'animation pédagogique pour les scolaires pouvant relever soit du rectorat, soit de cellules publiques départementales ou régionales dédiées.
- l'animation (événements, expositions temporaires, etc..)
- les sorties en mer (partenariat avec les acteurs économiques locaux)
- l'entretien du matériel audio-visuel (pouvant être sous-traité)
- les visites guidées (non nécessaire car la conception doit permettre des visites sans gardien ni guidage). Voir comment externaliser cette fonction avec une association de la place.
- l'entretien des bâtiments concédé à une société de nettoyage

A cela il faudra ajouter l'entretien/renouvellement du matériel audiovisuel, les charges courantes, la communication, les événements.

D'où une configuration des lieux qui doit permettre cette rationalisation de la gestion au risque d'avoir un site dégradé, des Maisons fermées au public l'essentiel du temps, etc.....





I.20Couts du projet

1.20.A Coûts des bâtiments

Evaluation globale		Travaux			Scénographie, équipement				TOTAL	
INVESTISSEMENT - CED BICFL		Coût unit	a Coût total	Etudes/A	Total trava	Coût unit Coût total AMO/étud			Total équip	général
juil-06	SHON m ²		HT	20%	Ht	E	UROS			
Accueil	90		81 000				52 500			
Point d'info touristique	5	800	4 000			1 200	6 000			
Billeterie : librairie	30	800	24 000			1 200	36 000			
Toilettes publiques	10	1000	10 000			100	1 000			
Administration				16200	97200			10 500	63 000	160 200
Toilettes personnel/ vest	10	1000	10 000	16200	97200	100	1 000	10 500	63 000	160 200
Bureaux	25	1000	25 000			300	7 500			
Local technique	10	800	8 000			100	1 000			
Maison de la réserve	210		286 000				298 000			
Point sensibilisation / organisation	5	800	4 000			1 200	6 000			
tunnel sensoriel	30	1400	42 000			1 000	30 000			
Univers des oiseaux	120	1400	168 000	57200	343200	2 000	240 000	59 600	357 600	700 800
belvédère connaître les oiseaux	25	1600	40 000			600	15 000			
Salle de travail	20	1200	24 000			300	6 000			
Local technique	10	800	8 000			100	1 000			
	240		200 000				454.000			
Maison de la yole et du Gommier	210		208 000				151 000			
Espace multimédia	60		72 000	44.600	240600	1 000	60 000	20.200	404 000	400.000
Maison du pêcheur	40	1200		41600	249600	1 000	40 000	30 200	181 200	430 800
Hall de construction	100		80 000			500	50 000			
Local technique	10	800	8 000			100	1 000			
	=10	.		115 000	500.000		F04 F00	100 200	501.000	4 204 200
M2	510	Total :	575 000	112 000	690 000		501 500	100 300	601 800	1 291 800

Le budget de l'opération s'élève à un montant total de 2 178 516,00 € HT. Il se décompose comme suit :

BILAN D'OPERATION	Total (€ HT)
Poste	, ,
Coût construction bâtiments	575000,00
Muséographie, scénographie	501500,00
Aménagements extérieurs	610000,00
Dispositif de vidéo surveillance	60000,00
Sous-total Coût d'investissement	1746500,00
Promotion	40000,00
Sous-total Investissement + promotion	1786500,00
Etudes et frais de maîtrise d'œuvre* (20% du coût	
d'investissement)	349300,00
AMO HQE	42716,00
Sous-total Etudes	392016,00
TOTAL Budget d'opération en € HT	2178516,00

^{*} Les études et frais de maîtrise d'œuvre regroupent les honoraires de maîtrise d'œuvre, la conduite d'opération, SPS, OPC, CT, Assurance DO et frais de repro./lancement appel d'offres/concessionnaires réseaux.





Phasage par tranche d'investissement

Le tranchage de l'investissement peut se faire de deux façons :

- 1° solution : tout le bâti est réalisé en première tranche avec des premiers équipements de contenu et la scénographie. Et la deuxième phase complète les équipements de contenu et la scénographie
- 2° solution : première tranche réalisation de l'accueil et une des deux maisons. Deuxième tranche réalisation de la deuxième maison. Ici le cas présenté est la Maison de la Réserve est réalisée en première tranche avec l'accueil et la Maison de la Yole en deuxième tranche.

Dans tous les cas, il est inenvisageable pour ce type d'architecture pavillonnaire de petite taille, de concevoir une première tranche qui ne réaliserait qu'une partie de chaque bâtiment avec ses aménagements. Et la deuxième tranche le reste du bâti avec ses aménagements. Les raisons en sont simples : raccordement des toitures, fondations, réseaux, accès sans parler des désordres potentiels occasionnés par la 2° tranche. Nous pouv ons affirmer qu'il s'agit là d'un surcoût assuré de 30 % sur l'ensemble du projet. Alors que les deux façons proposées permettent une simple appropriation des espaces déjà construits dans un cas, et dans l'autre il s'agit de réaliser des entités de bâtiment entier l'une après l'autre. Sachant que l'accueil est dans tous les cas réalisé en première tranche.

Dans les deux cas proposés nous avons une première tranche de 2/3 environ, et la deuxième d'1/3.

Dans les deux cas proposés, il sera nécessaire de réaliser un APS général, voire un projet général associé à un dépôt de permis de construire général.



Tranches solution 1:

Tout le bâti est réalisé. Seuls les aménagements et la scénographie sont réalisés en deux temps.

NVESTISSEMENT - CED BICFL		Coût unita	Coût total	Etudes/A	Total trava	Coût unit Co	oût total	AMO/étud	Total équip	général
juil-06	Shon M2		HT	20%	Ht	El	JROS			
Accueil	90		81 000				51 500			
Point d'info touristique	5	800	4 000			1 200	6 000			
Billeterie / librairie	30	800	24 000			1 200	36 000			
Toilettes publiques	10	1000	10 000			100	1 000			
Administration				16200	97200			10 200	61 800	159 000
Toilettes personnel/ ves	t 10	1000	10 000	16200	97200	100	1 000	10 300	61 800	159 000
Bureaux	25	1000	25 000			300	7 500			l i
Local technique	10	800	8 000							
laison de la réserve	210		286 000				27 000			
Point sensibilisation / organisation	5	800	4 000			1 200	6 000			
tunnel sensoriel	30	1400	42 000				0			
Univers des oiseaux	120	1400	168 000	57200	343200		0	5 400	32 400	375 600
belvédère connaître les oiseaux	25	1600	40 000			600	15 000			
Salle de travail	20	1200	24 000			300	6 000			
Local technique	10	800	8 000				0			
laison de la yole et du Gommier	210		208 000				50 000			
Espace multimédia	60	1200	72 000				0			
Maison du pêcheur	40	1200	48 000	41600	249600		0	10 000	60 000	309 600
Hall de construction	100	800	80 000			500	50 000			
Local technique	10	800	8 000				0			
M2	F10	Total .	575 000	115.000	690 000		128 500	25 700	154 200	844 200
I™Z	210	Total :	3/3 000	112 000	090 000		128 300	25 /00	154 200	844 200

TRANCHE 2			/aux	· · ·		nographie, éq		TOTAL
INVESTISSEMENT - CED BICFL		Coût unita Coût total	Etudes/A	Total trava	Cout unit C	out total AMO/eti	ud Total équip	général
juil-06	Shon M2	HT	20%	Ht	Е	UROS		
Accueil	90		0		Ì	1 000		
Point d'info touristique	5		0			0		
Billeterie / librairie	30		0			0		1
Toilettes publiques	10		0			0		l i
Administration								
Toilettes personnel/			0	0		0 200	1 200	1 200
vestiaires	10		U			U		
Bureaux	25		0			0		
Local technique	10		0		100	1 000		
			0					
					0	0		
Maison de la réserve	210		0			271 000		
Point sensibilisation / organisation	5		0			0		
tunnel sensoriel	30		0		1 000	30 000		
Univers des oiseaux	120		0 0	0	2 000	240 000 54 200	325 200	325 200
belvédère connaître les oiseaux	25		0			0		
Salle de travail	20		0			0		
Local technique	10		0		100	1 000		
Maison de la yole et du Gommier	210		0			101 000		
Espace multimédia	60		0		1 000	60 000		
Maison du pêcheur	40		0 0	0	1 000	40 000 20 200	121 200	121 200
Hall de construction	100		0			0		
Local technique	10		0		100	1 000		
I	M2 510	Total :	0 0	0		373 000 74 60	0 447 600	447 60





Tranches solution 2:

Réalisation d'ensembles cohérents bâti/aménagements. 1° tranche accueil + maison de la Reserve. 2° tranche maison de la Yole et du Gommier + aménagements complémentaires.

De la même façon on peut envisager une 1° tranche accueil+ Maison de la Yole et du Gommier et la 2° tranche la Maison de la Réserve.

Tranche 1 Réserve seul			Trava				nographi			TOTAL
INVESTISSEMENT - CED BICFL		Coût unita	Coût total	Etudes/A	Total trava	Coût unit C	oüt total	AMO/étud	l Total équip	général
juil-06	Shon M2		НТ	20%	Ht	Е	UROS			
Accueil	90		81 000				52 500			
Point d'info touristique	5	800	4 000			1 200	6 000			
Billeterie : Librairie	30	800	24 000			1 200	36 000			
Toilettes publiques	10	1000	10 000			100	1 000			
Administration Toilettes personnel/ ves Bureaux Local technique	t 10 25 10	1000 1000 800	10 000 25 000 8 000		97200	100 300 100	1 000 7 500 1 000	10 500	63 000	160 200
Maison de la réserve	210		286 000				291 000			
	210	800	4 000			1 200	6 000			
Point sensibilisation / organisation tunnel sensoriel	30	1400	42 000			1 000	30 000			
Univers des oiseaux	120	1400	168 000		343200	2 000	240 000	58 200	349 200	692 400
belvédère connaître les oiseaux	25	1600	40 000		343200	600	15 000	30 200	343 200	032 400
Salle de travail	20	1200	24 000			0	15 000			
Local technique	10	800	8 000			0	0			
M2	300	Total :	367 000	73 400	440 400		343 500	68 700	412 200	852 600

Tranche 2 Yole		Trav	aux		Scénog	raphi	e, équi	ipement	TOTAL
INVESTISSEMENT - CED BICFL		Coût unita Coût total	Etudes/A	Total trava	Coût unit Coût to	otal	AMO/étud	Total équip	général
juil-06	Shon M2	HT	20%	Ht	EUROS	6			
Accueil	90	()			0			
Point d'info touristique	5	()			0			
Billeterie : Librairie	30	()			0			
Toilettes publiques	10	()			0			
Administration			0	0			0	0	
Toilettes personnel/ ves	t 10	() "	U		0	U	U	0
Bureaux	25	()			0			
Local technique	10	()			0			
		()			0			
		()			0			
Maison de la réserve	210	()			7 000			
Point sensibilisation / organisation	5	()			0			
tunnel sensoriel	30	()			0			
Univers des oiseaux	120	(0 (0		0	1 400	8 400	8 400
belvédère connaître les oiseaux	25	()			0			
Salle de travail	20	()		300	6 000			
Local technique	10	()		100	1 000			
Maison de la yole et du Gommier	210	208 000			_	51 000			
Espace multimédia	60	1200 72 000			1 000	60 000			
Maison du pêcheur	40	1200 48 000	41600	249600	1 000	40 000	30 200	181 200	430 800
Hall de construction	100	800 80 000)		500	50 000			
Local technique	10	800 8 000)		100	1 000			
M2	510	Total : 208 000	41 600	249 600		158 000	31 600	189 600	439 200
IMZ	310	10tai . 208 000	• 41 000	249 000		130 000	21 000	109 000	439 200





I.20.B Coût - valorisation paysage

AMENAGEMENT DU VILLAGE ET PARCOURS				
ESTIMATION COUT				
Interventions	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Total
Hall aux poissons				PM
Aménagement place				PM
Enfouissement des réseaux				PM
Dispositif d'assainissement				PM
Parking				PM
Reboisement	m²	120 000,00	2,00	240 000,00
Aménagements de chemins existants	ml	8 000,00	10,00	80 000,00
Création de nouveaux chemins	ml	5 000,00	20,00	100 000,00
Création belvédère	fort	4,00	15 000,00	60 000,00
Signalétique	fort	2,00	30 000,00	60 000,00
Mobilier organique promenades	fort	1,00	30 000,00	30 000,00
Bateaux électriques	u	2,00	20 000,00	40 000,00
Electrification du bateau existant				PM
Sous-total				610 000,00
Etudes (hors bateau électrique et électrification)	%	20,00	570 000,00	114 000,00
TOTAL				724 000,00

PM: Pour Mémoire, hors étude

Le montant total HT des éléments d'aménagement décrits dans le tableau ci-dessus s'élève à 724 000,00 euros. Des études approfondies devront être réalisées pour les éléments marqués « PM ».



1.20.C Fréquentation prévisionnelle

PNRM-Sainte-Anne Martinique CAP CHEVALIER

Fréquentation prévisionnelle sur 5 années

FREQUENTATIONS ANN	IEE 1					
	pers/jour	nbr jours:	ers/jour	br jours	%	Total
individuels	410	45	40	70	46%	21 250
groupes, enfants	200	45	60	70	29%	13 200
scolaires	170	60	30	40	25%	11 400
fermeture 30 jours/an		30				
total des fréquentation	s à l'année				100%	45 850
FREQUENTATIONS ANN						
		nbr jours:			%	Total
individuels	260	60	30	80	44%	18 000
groupes, enfants	200	60	50	80	39%	16 000
scolaires	80	60	30	60	16%	6 600
fermeture 30 jours/an		30				
total des fréquentation	s à l'année				100%	40 600
FREQUENTATIONS ANN			- / /		0.1	
		nbr jours:			%	Total
individuels	220	60	50	120	47%	19 200
groupes, enfants	200	60	30	120	38%	15 600
scolaires	80	70 30	30	5	14%	5 750
fermeture 30 jours/an	- 2 114-				1000/	40 550
total des fréquentation	s a rannee				100%	40 550
FREQUENTATIONS ANN	IEE 1					
FREQUENTATIONS ANN		nbr jours:	oers/iour	hr jours	%	Total
	pers/jour	noi jours.	Jei 3/ Jour	Di Jours	70	rotai
individuels	350	45	40	80	46%	18 950
groupes, enfants	225	45	50	80	35%	14 125
scolaires	100	60	30	60	19%	7 800
fermeture 30 jours/an	100	30	30	- 00	10 /0	7 000
total des fréquentation	c à l'année				100%	40 875
total des frequentation	3 a rainiee				100 /0	10 01 3
FREQUENTATIONS ANN	IEE 5					
		nbr jours:	ers/iour	br iours	%	Total
	/ J	J	,		-	
individuels	330	45	50	120	52%	20 850
groupes enfants	210	45	30	120	32%	13 050
groupes, enfants	210	43	30	120	JZ 70	13 030
scolaires	90	70	30	5	16%	6 450
fermeture 30 jours/an		30				10.55
total des fréquentation	s à l'année				100%	40 350

année 1 : année de démarrage.

année 2 : année exceptionnelle programmation scolaires et groupes

année 5 : année de réinvestissement

Ces chiffres ne tiennent compte que de la visite des Maisons de la Réserve de la Yole et du Gommier. 120.000 visiteurs en totalité dont ceux pour une promenade à pieds et/ou en bateau et/ou simplement prendre un repas





I.20.D Budget d'exploitation prévisionnel

Budget d'exploitation prévisionnelle sur 5 années

en euros constants ratio	année	année	année	année	année
€	1	2	3	4	5
	lancement	peak			réinvestiss.
PUBLIC					
public adulte	21 250	18 000	19 200	18 950	20 850
public groupe et enfants	13 200	16 000	15 600	14 125	13 050
public scolaire	11 400	6 600	5 750	7 800	6 450
PUBLIC par année	45 850	40 600	40 550	40 875	40 350
RECETTES D'EXPLOITATION					
Entrée gratuite sauf 10 manif par an					
public adult e 5,00	106 250 €		96 000 €	94750	104250
public groupe et enf 4,00	52 800 €	64 000 €	62 400 €	56500	52200
public scolaire 3,00	34 200 €	19 800 €	17 250 €	23400	19350
total recettes entrées HT	193 250 €	173 800 €	175 650 €	174 650 €	175 800 €
Parking 40000 3,00	120 000 €	120 000 €	120 000€	120 000€	120 000€
recettes parking HT	113 744 €	113 744 €	113 744 €	113 744 €	113 744 €
Recettes location espaces TTC	3 000 €	6 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Recettes location HT	2 765 €	5 017 €	5 853 €	5 853 €	5 853 €
Sous total recettes	309 759 €	292 561 €	295 247 €	294 247 €	295 397 €
mécénat, dons, recherche,	-579 €	-381 €	-1 067 €	-67 €	-1 217 €
TOTAL recettes en €HT	309 180 €	292 180 €	294 180 €	294180€	294 180 €
DEPENSES D'EXPLOITATION					
PRODUCTION					
renouvellement matériel informatique					
audiovisuel	20 000 €	20 000 €			
animations, expo temporaire	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
réception, inauguration, repas presse	20 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	
promo./ com. (inclus site internet)	7 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
SOUS TOTAL E	57 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €
SALAIRES/ ACHATS/ FONCTIONNEMENT					
masse salariale (sauf librairie/boutique)	133 200 €	133 200 €	133 200 €	133 200 €	133 200 €
charges administratives: impots et taxes	13 000 €	13 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
frais de fonctionnement : élec, eau,					
t éléphone, internet,	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
frais de structure : expert comptable,					
commissaire aux comptes	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €
Frais de maintenance	1	70 000 5	70000		
	73 980 €	73 980 €	73 980 €	73 980 €	73 980 €
SOUS TOTAL	252 180 €	252 180 €	254 180 €	254 180 €	254 180 €
TOTAL dépenses d'exploit at ion	309 180 €	292 180 €	294 180 €	294 180 €	294 180 €
Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €





		salaire	nb	masse	an	
	fonctions assurées	brut		salariale	nb	masse
		mensuel		mensuelle	mois	salariale
CDI	direction	2 200 €	1	3 300 €	12	39 600 €
CDI	secrétaire accueil billeterie	1 400 €	2,0	4 200 €	12	50 400 €
CDI	régisseur / techn/entretien	1 400 €	1	2 100 €	12	25 200 €
CDI	garde animat eur	1 200 €	0	- €	12	- €
CDI/ CDD	personnel saisonnier	1 200 €	5	9 000 €	2	18 000 €
TOTAL			9			133 200

Les charges patronales sont calculées sur la base de 50% du salaire brut Le salaire brut mensuel est calculé sur une base annuelle 1654 h. & congés payés compris Il est acquis que le personnel est lié à une saisonnalité forte : pas de vacances pendant la saison touristique et les week end

La séparation physique des differents composants du projet nécessite a minima un poste de travail supplémentaire (pour ne serait garder les salles, surveiller les entrées et sorties) ce qui correspond a minima à deux emplois supplémentaires. Nous restons néanmoins avec une seule unité de gestion.

Le garde animateur sera pris en charge dans le budget de la Réserve Naturelle des Ilets de Sainte Anne

Ce tableau ne tient pas compte des différents type d'emplois aidés dont pourra bénéficier la structure de gestion.

En ce cas et dans sa nécessité réelle, ces aides permettront de multiplier les emplois dont particulièrement ceux des animateurs polyvalents (dont une fonction de surveillance) nécessaires à la vie du site et son attrait. Peut dire surtout pendant la période d'attente entre la phase 1 et la finalisation de la phase 2 où le « vivant » remplacera partiellement le manque d'attractivité des deux Maisons.





Annexes





INTERVIEW D'UN PECHEUR

Source: Site Web Hello Carribean,

http://www.hello-caribbean.com/hello40/gommier_itv_thine.htm

Le canot gommier est une embarcation qui tire son nom de l'arbre servant pour l'essentiel à sa construction. Moyen de transport, outil de travail (pour la pêche), objet de détente et de loisir (régates), le canot gommier fait depuis des siècles partie des biens indispensables de l'insulaire Antillais, singulièrement du marin- pêcheur martiniquais.

Pour les « Cahiers du Patrimoine », nous avons rencontré un « maître-senneur », Monsieur Thine, pêcheur professionnel depuis 1949 et qui a bien voulu répondre à nos questions sur le canot gommier, sa construction, les bois utilisés, les accessoires...

Monsieur Thine, très familièrement appelé Bibi, est fils de pêcheurs de longue lignée, maîtres-senneurs sur la côte caraïbe de Schoelcher au Prêcheur; ses parents aujourd'hui disparus ont élevé leurs 18 enfants (dont 16 vivants) sur les produits de la pêche.

Bibi qui a plus de soixante ans, du plus loin qu'il fouille dans sa mémoire revoit son père s'affairant « au bord de mer » pour « jeter la senne »ou pour gagner « Miquelon », ou encore en guise de repos reprenant les mailles de ses filets, pratiquant quelques réparations sur son canot, à moins que le moment ne soit à la préparation fébrile de la prochaine course de gommiers.

Madame Thine, sa mère, n'a pas cessé de vendre le poisson, provenant des prises de son mari ou des autres pêcheurs de la commune, jusqu'à sa mort, survenue brutalement. Bibi pense à ses parents et nous en parle avec une grande émotion. Nous revenons au sujet initial, c'est-à-dire le canot gommier.

Cahiers du Patrimoine: « M. Thine, votre père avait donc de nombreux canots gommiers ? »

Bibi : « Oui, mon père avait plusieurs canots, cela tient au fait même que les canots ne sont pas tous semblables; il faut distinguer :

- le canot de senne du canot de pêche à Miquelon, monté le plus souvent par deux hommes, rarement par trois, le troisième étant la plupart du temps, un apprenti. »
- C.P : " Ces embarcations étaient-elles construites à la Martinique, car il existe des gommiers dans la forêt Martiniquaise? "

Bibi: « Le canot gommier a pratiquement toujours été importé de la Dominique. Le bateau qui les transportait, déchargeait au bord de mer du côté où était la Douane, et les marins-pêcheurs venaient là acheter leur coque. C'est à dire simplement le tronc de l'arbre grossièrement creusé, évidé, à partir de cette ébauche, les charpentiers refaisaient habilement la coque. Celle-ci était installée dans le sable, exposée au soleil et maintenue ouverte par des petites barres qui en écartaient les bords.





A partir d'un certain état d'écartement, un feu était allumé des deux côtés de la coque, la chaleur fait dilater le bois au fur et à mesure de la dilatation. On remplaçait les petites barres de bois chargées de maintenir l'écartement des bords de la coque et l'on arrêtait cette première phase à un moment précis.

Le gabarit étant alors atteint, les charpentiers se mettaient à fabriquer bordages et membres, puis les courbes, les taquets (croisés et simples), le liston, le plat-bord, le « roi gabat » morceau de bois placé à l'avant pour tenir le bordage, et enfin la hausse-arrière.

Ces termes varient avec chaque commune de la Martinique et dans chaque île, après quoi les « tot » sont posés et le canot est presque prêt à partir; il faudra le peindre, le dénommer, le baptiser. Il y avait des charpentiers spécialisés connus de toute la côte. »

C.P: « Pourquoi ne construisait-on pas la coque ici à la Martinique?"

Bibi: « Je ne sais pas! mais quand même, après les années 45, des charpentiers construisaient ici la coque ; même mon père est allé construire des canots à la Médaille sur la route de la Trace. A cette époque, M. Jean -Baptiste Moleon allait prendre les arbres dans la forêt, il stockait du bois pour les bordages et les autres pièces, des marins-pêcheurs de presque toutes les communes de l'île venaient s'approvisionner en bois chez lui. Un bois intéressant était le laurier, il s'agit de très gros arbres de la forêt. M. Jean-Baptiste avait une autorisation spéciale pour couper ces arbres achetés sur pied et sous contrôle forestier.

C.P: « Comment cela se passe-t-il maintenant? "

Bibi: « Actuellement on ne fait plus du tout de canot à la Martinique et les Dominicains vendent le canot fini; le pêcheur Martiniquais prend une licence à la Préfecture et va acheter son gommier à la Dominique. Il faut compter entre 10 000 et 15 000 francs, le prix d'un canot gommier.

A la Martinique, plus personne ne travaille le gommier ; il faut d'ailleurs pénétrer très profondément dans la forêt pour trouver ces gros arbres qui ont beaucoup été détruits par le passé. "

C.P: "Quelle est la durée de vie d'un canot gommier?"

Bibi: "Un gommier ne finit pas si on en prend soin, mais abandonné à la pluie, au soleil, il est détruit dans les deux ou trois ans : l'eau est l'ennemie n° l du canot. Le bois gommier est très solide, l'eau de mer le conserve encore. Mais si le canot ne sort pas il tombe vite en morceaux. »

C.P: "Qui répare les canots gommiers?"

Bibi: « Longtemps on a pu réparer les gommiers, mais maintenant personne ne fait cela, le dernier charpentier de marine a décidé qu'il ne le fera plus, quand il n'y a pas de relais dans un métier il disparaît ».

C.P: « Comment faites-vous pour réparer vos canots?

Bibi: « Je le fais moi-même sans attendre que les dégâts soient trop



importants; je n'ai pas fait d'apprentissage mais à force de regarder les anciens faire, je me débrouille maintenant. Le pays part...

A mon avis dans dix ans il n'y aura plus de pêche sur la côte Caraïbe, car il n'y a pas de jeune venant à ce métier, il n'y a même pas de gens pour tirer la senne; peut -être une autre forme de pêche va prendre corps, mais à mon avis les petits bateaux de pêche que l'on finance maintenant ne sont pas rentables... »

C.P: « On dirait que maintenant on voit moins de balaous?»

Bibi: « Il ne reste qu'un seul pêcheur de balaous travaillant avec ses enfants (**Monsieur Laurent Mésange**) il y a des filets spéciaux pour les balaous. »

C.P: "Quels sont les accessoires du canot gommier?"

Bibi: « - La voile soutenue d'un côté par un bambou, de l'autre par une golette de bois côte;

- la boîte de lignes;
- le panier d'appât en bambou et liane;
- les hameçons faits pour le pêcheur ;
- les harpons éméchés d'une« golette à va » ;
- un petit quartaut pour l'eau, ou pour ceux qui ne pouvaient pas l'acheter: une calebasse percée d'un petit trou, grattée avec une raclette spéciale et remplie d'eau.

Cé dlo ta la ki té méyè!

- un *coui* pour écoper. Le *coui* est le premier matelot dans le bateau! Maintenant le canot est en plastique, il est auto-videur.

On trouvait aussi, deux couteaux : un gros et un petit. Et puis il y avait la gamelle.

CP: " Et le punch? »

Bibi: « Jamais je n'ai vu un pêcheur partir avec de l'alcool à bord. Souvent en arrivant devant Case-Pilote, ils accostaient et allaient dans le *coui* prendre 2 francs de rhum. Le matelot boit, puis le patron et après ils boivent leur eau et rentrent sur Fort-de-France, mais jamais, je n'ai vu d'alcool à bord d'un canot.

Quand il s'agit d'un canot de senne, il ne faut pas oublier la corde, 500 ou 600 mètres de chaque côté. "

CP: "Et sur la plage quels sont les accessoires? »

Bibi: « Surtout les rondins de bois de coco. Bien entendu, il y a l'essentiel, on a la senne ou les nasses. »

CP: "Et la fabrication des filets de sennes? »

Bibi: « C'est encore facile, fut un temps les vieux pêcheurs laçaient les mailles, maintenant c'est fait à la coopérative: les filets sont faits à la machine et en nylon. On va acheter le pan dont on a besoin; là le système de machine





et de nylon a sauvé ces outils car il n'y avait plus personne pour les faire!

Avant, des personnes faisaient cela comme gagne-pain. »

CP: "Il me semble que l'on construit encore des canots à la Martinique? » Bibi: « Oui! on construit aujourd'hui des yoles. Ce n'est pas la même chose, la construction de la yole est apparue longtemps après le gommier, et surtout dans les communes de la côte Atlantique (François - Marin -Robert).

En effet, il y a des charpentiers qui font des yoles et le bois utilisé est surtout le Poirier.

Ces yoles sont construites surtout pour la course.

CP : " Quels sont les différents bois rentrant dans la construction du canot gommier ? »

Bibi: « le Gommier pour 50 %, quelquefois pour 100 % à la Dominique.

- le Poirier
- le Laurier
- le Bois-côte
- le Caillemite grand bois.

Pour ce qui est des accessoires, il faut citer:

- le Coco
- le Bois canon
- le Bois flot
- le Bambou.

Actuellement le Mahogani prend de plus en plus d'importance ainsi que certains bois de Guyane.





«Demarche HQE»

VOLET ENVIRONNEMENTAL DU PROGRAMME





1. INTRODUCTION

1.1 Généralités

Ce document est rédigé par CED dans le cadre de sa mission de programmation de deux équipements culturels situés à Sainte Anne :

- la maison de la réserve du parc naturel des îlets du Cap Chevalier,
- la maison de la Yole et du Gommier.

Il présente les enjeux environnementaux prioritaires retenus dans le cadre de la démarche HQE engagée pour ces deux équipements. Ces enjeux sont traduits par des cibles, et la hiérarchisation de ces cibles aboutit à un profil environnemental (cf. § 2 ci-dessous).

De plus, ce programme HQE définit les exigences spécifiques environnementales par cible. Le suivi de la qualité environnementale et du respect de ces exigences est réalisé par CED à partir d'expériences significatives menées sur des équipements d'enseignement.

1.2 La démarche HQE

La démarche de Haute Qualité Environnementale est une traduction dans le secteur du bâtiment d'une approche plus globale définie par le terme de « développement durable ». Elle vise à satisfaire, sur la durée de vie du bâtiment, les objectifs de qualité tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Cette démarche s'articule autour de deux composantes impliquant la participation de l'ensemble des intervenants :

La première composante est organisationnelle, elle concerne la mise en place d'un Système de Management de l'Opération (SMO). Ce dernier décrit l'organisation des moyens mis en oeuvre de manière à obtenir la qualité environnementale visée. Il définit le rôle et responsabilités des différents intervenants.

La seconde composante concerne la partie technique de Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB). Le référentiel technique de certification émis par le CSTB en janvier 2005 donne pour les 14



cibles présentées dans le paragraphe suivant, des indicateurs, afin de pouvoir évaluer les performances environnementales du bâtiment considéré. Pour chaque cible, des seuils sont imposés et, suivant la hiérarchisation des enjeux environnementaux choisie, les choix techniques, organisationnels et fonctionnels doivent les respecter.

1.3 La QEB et les 14 cibles de la démarche HQE

La Qualité Environnementale du Bâtiment est formalisée par 14 cibles. Les sept premières sont relatives à l'environnement et à la qualité écologique de l'ouvrage. Les sept autres sont relatives au confort et à la qualité sanitaire de l'usage.

Eco-construction Confort

Cible n01: Relation du bâtiment avec son environn ement immédiat Cible n02: Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

Cible n°03: Chantier à faible impact environnement al

Cible n\08 : Confort hygrothermique

Cible n^o9: Confort acoustique

Cible n°10: Confort visuel Cible n°11: Confort olfactif

Eco-gestion Santé

Cible n°04 : Gestion de l'énergie Cible n°05 : Gestion de l'eau

Cible n%6: Gestion des déchets d'activités

Cible nº07 : Maintenance – Pérennité des performances

environnementales

Cible n°12 : Qualité sanitaire des espaces

Cible n°13 : Qualité sanitaire de l'air Cible n°14 : Qualité sanitaire de l'eau

A chacune de ces cibles, il est attribué un des trois niveaux de performance définis généralement de manière suivante :

BASE : niveau réglementaire, s'il existe, sinon la pratique courante.

PERFORMANT : performances allant au delà de la pratique courante.

TRES PERFORMANT : travail particulier des concepteurs afin d'aboutir à des résultats très satisfaisants constatées récemment dans les opérations à haute qualité environnementale.

L'obtention du niveau de performance d'une cible se fait par validation de plusieurs sous cibles. Ces sous cibles sont évaluées par des critères fixés dans le référentiel technique du CSTB « Bâtiment tertiaires – Démarche HQE® ».



1.4 Le SMO

Le suivi de la QEB:

Le tableau de bord permet de visualiser à chaque évaluation quels sont les critères à valider pour chaque cible. Il permet un suivi de la qualité environnementale tout au long de l'opération. Ce document sera diffusé à l'équipe de maîtrise d'oeuvre retenue à l'issu du concours.

Les écarts éventuellement constatés qui pourraient amener à la non obtention de la QEB seront l'objet d'actions correctives qui feront l'objet d'un suivi spécifique.

La gestion documentaire :

L'ensemble des documents relatifs à la HQE est centralisé par la maîtrise d'ouvrage.

2. PROFIL ENVIRONNEMENTAL DE L'OPERATION

La hiérarchisation des cibles présentée ci-dessous, et sur laquelle s'est engagée la maîtrise d'ouvrage a été déterminée en tenant compte à la fois :

- des caractéristiques et contraintes du site ;
- des priorités et attentes des intervenants (Maîtrise d'ouvrage/Gestionnaire).

PERFORMANCE Très **CIBLES** Base Performant Performant Relation du bâtiment avec son environnement immédiat Choix intégré des procédés et produits de 2 construction 3 Chantier à faible nuisance 4 Gestion de l'énergie 5 Gestion de l'eau Gestion des déchets 6 d'activités Maintenance - pérennité des 7 performances 8 Confort Hygrothermique 9 Confort acoustique 10 Confort visuel 11 Confort olfactif Qualité sanitaire des 12 espaces 13 Qualité sanitaire de l'air Qualité sanitaire de l'eau



3. LES ENJEUX ET LES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'OPERATION

Ce chapitre indique les exigences environnementales à atteindre. Elles concernent l'ensemble des intervenants de l'opération (maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage). Outre ces exigences, les différents rendus attendus pour l'esquisse de la part des équipes de maîtrise d'oeuvre sont précisés en annexe.

3.1 Cible 1 – Relation du bâtiment avec son environnement immédiat

Enjeux PERFORMANT

- Utiliser les services existants,
- Limiter les contraintes du nouvel équipement sur la collectivité (en terme d'assainissement, de transports,...)
- Préserver la qualité écologique du site,
- Limiter les nuisances envers les riverains, respecter leurs vues, leurs ombrages,
- Assurer des espaces extérieurs confortables (rapport au vent, au soleil, aux pluies,...);
- Optimiser la gestion des risques naturels (séismes, cyclones,...), technologiques, et des contraintes liées au sol.

Exigences

- Débit de fuite des eaux pluviales au réseau d'assainissement inférieur à 5 L/s/ha :
- Prévoir des espaces extérieurs abrités du soleil et de la pluie, balayés par le vent ;

3.2 Cible 2 – Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

Enjeux PERFORMANT

Concilier les exigences de durabilité, d'adaptabilité et d'entretien avec la limitation des impacts environnementaux et sanitaires des matériaux.





Exigences

- Choix des matériaux prenant en compte les critères environnementaux, en particulier en ce qui concerne les revêtements intérieurs. Connaître les impacts sur :
 - o le changement climatique,
 - o les ressources énergétiques ;
- Connaître les émissions de COV et formaldéhydes des matériaux mis en oeuvre;
- Choisir des matériaux faciles à entretenir, ne demandant pas l'emploi de traitement polluant ou de produit d'entretien nocif pour l'environnement.

3.3 Cible 3 – Chantier à faible impact environnemental

Enjeux TRES PERFORMANT

- Limiter les nuisances du chantier, vis-à-vis des riverains (nuisances sonores, poussières,...) et de l'environnement (pollution de l'eau, du sol, de l'air,...);
- Limiter la quantité de déchets (limiter les emballages, les chutes,...);
- Limiter l'enfouissement aux déchets ultimes, en valorisant le maximum de déchets : valorisation matière, valorisation énergétique,...;
- Limiter les consommations du chantier (eau, électricité).

Exigences

 Lorsque cela est possible privilégier une conception limitant les déchets sur chantier (préfabrication, calepinage optimisé,...);

3.4 Cible 4 – Gestion de l'énergie

Enjeux TRES PERFORMANT

Limiter les consommations énergétiques : les solutions actives n'interviennent qu'en complément de solutions passives. Ces dernières doivent être étudiées et prises en compte dans une



conception bioclimatique des bâtiments;

- Limiter le recours aux énergies fossiles par la mise en place de systèmes utilisant des énergies renouvelables
- Limiter l'influence du bâtiment sur les phénomènes d'effet de serre et de pluies acides.

Exigences

- Prévoir une production d'eau chaude sanitaire solaire : 100% de l'eau chaude devra être produite par énergie solaire thermique ;
- Ventilation naturelle des espaces (sauf ceux nécessitant un refroidissement particulier local informatique);
- Eclairage naturel;
- Gestion technique centralisée gérant :
 - asservissement de la climatisation dans certains locaux à l'ouverture des ouvrants;
 - o détection de fuites d'eau;

3.5 Cible 5 – Gestion de l'eau

Enjeux PERFORMANT

- Limiter le rejet d'eau pluviale au réseau ;
- Limiter la consommation d'eau potable ;

Exigences

Limiter l'imperméabilisation de la parcelle





3.6 Cible 6 – Gestion des déchets d'activité

Enjeux BASE

Limiter l'enfouissement des déchets en valorisant ceux qui peuvent l'être, en relation avec les filières de valorisations locales.

Exigences

Organiser des espaces permettant un tri optimal au vu des quantités et des types de déchets, ainsi que des filières de valorisations existant localement.

3.7 Cible 7 - Maintenance - Pérennité des performances environnementales

Enjeux PERFORMANT

- Limiter la gêne occasionnée aux occupants par les opérations de maintenance effectuées sur le bâtiment ou les équipements;
- Gestion des risques de pannes et de dysfonctionnement par un contrat de maintenance approprié.

Exigences

 Assurer des accès faciles aux différents équipements, distinct des zones « publiques », afin de pouvoir effectuer les opérations de maintenance sans perturber le fonctionnement normal de l'établissement.

3.8 Cible 8 - Confort hygrothermique

Enjeux BASE

La définition et la recherche des conditions du confort sont intimement liées à la volonté d'économie d'énergie, et à la volonté de privilégier des solutions « passives » (portant sur la qualité du bâti) : les protections solaires, l'inertie, la ventilation et le



rafraîchissement nocturne naturels. Les équipes prendront bien soin de trouver le meilleur compromis entre les objectifs de confort d'été qui conduiraient à diminuer les surfaces vitrées et les objectifs d'éclairage naturel qui conduiraient au contraire à les augmenter.

- Porosité permettant un balayage suffisant par la ventilation naturelle (> 25%);
- Brises soleil protégeant du rayonnement solaire direct ;
- Vitesse d'air limitée au niveau des zones d'occupation (< 0,50 m/s).

3.9 Cible 9 - Confort acoustique

Enjeux TRES PERFORMANT

- Protection par rapport aux bruits venant de l'extérieur ;
- Protection par rapport aux nuisances provoquées par l'utilisation du bâtiment lui-même, et par ses occupants.

- Positionnement judicieux des équipements ;
- Dans les locaux sensibles (zones calmes,...) :
 - o les bruits d'équipements ne dépasseront pas 38 dB(A) ;
 - o les bruits de chocs seront inférieurs à 60 dB;
 - o l'isolement entre locaux sera au minimum de 40 dB.



3.10 Cible 10 - Confort visuel

Enjeux BASE

Un bon équilibre entre éclairage naturel et éclairage artificiel permet d'assurer un confort de visite, d'améliorer le bien-être des occupants.

Les enjeux de confort visuel s'articulent autour de deux points :

- la lumière naturelle ;
- l'éclairage artificiel.

La première phase de traitement de cette cible consiste à maximiser les apports de lumière naturelle, sur l'ensemble de la surface des locaux. La quantité d'éclairage naturel disponible est évaluée par le rapport de l'éclairement obtenu dans le local sur l'éclairement disponible à l'extérieur.

L'éclairage artificiel sera ensuite optimisé en fonction de l'éclairement naturel effectivement disponible, faisant ainsi un lien avec l'enjeu d'économie d'énergie. La qualité de l'éclairage artificiel distribué est également optimisée, afin d'obtenir un éclairage global adapté à l'usage des locaux.

Exigences

Pour l'ensemble des locaux (sauf sanitaire et spécifique)

- accès à la lumière du jour pour 100% des espaces ;
- FLJ ≥ 2% sur au moins 80% de la surface et ≥ 1,5% pour le reste :
- traitement de l'éblouissement dans les locaux sensibles (protection solaires mobiles) ;
- éclairement minimum de 350 lux à 500 sur les espaces de visite selon l'apport de la lumière naturelle.
- pour les luminaires mis en place :
 - o température de couleur ≥ 3000 K;
 - o indice de rendu des couleurs ≥ 80.





3.11 Cible 11 - Confort olfactif

Enjeux BASE

- Assurer une ventilation efficace;
- Maîtriser les différentes sources d'odeurs.

- Positionner les prises d'air au vent des rejets ;
- Assurer une ventilation efficace (débit, filtration) dans les espaces spécifiques local technique, ou espace confiné (tunnel sensoriel...)



3.12 Cible 12 – Qualité sanitaire des espaces

Enjeux BASE

- Limiter les nuisances électromagnétiques ;

Exigences

- Les sources d'émissions électromagnétiques telles que les transformateurs devront être positionnées à l'écart des zones de visite:
- Respect des conditions réglementaires d'hygiène.

3.13 Cible 13 – Qualité sanitaire de l'air

Enjeux BASE

La qualité de l'air intérieur est dépendante des matériaux présents dans le bâtiment mais également des installations de traitement d'air. Pour le maintenir au niveau de pureté requis il est nécessaire de le brasser et de remplacer l'air intérieur vicié par de l'air frais extérieur.

Ce renouvellement peut-être naturel ou mécanique en fonction des débits à apporter. Les polluants pouvant perturber les qualités sanitaires de l'air sont de différentes natures :

- Substances chimiques gazeuses telles que les Composés Organiques Volatils,formaldéhyde, monoxyde de carbone, oxyde d'azote, ozone, radon, etc.,
- Métaux tels que le plomb, Allergènes respiratoires tels que les pollens, moisissures, acariens,
- Poussières et particules minérales telles que l'amiante,
- Fumée de tabac.

- Assurer les débits hygiéniques réglementaires ;
- Un renouvellement d'air minimum de 25 m3/h/personne pour les espaces de visite.



- La ventilation doit être redémarrée avant le début de la période d'occupation dans les locaux n'étant pas occupé en permanence, afin d'assurer une atmosphère saine pour les occupants;
- Les entrées d'air doivent limiter l'entrée de pollution ;

3.14 Cible 14 – Qualité sanitaire de l'eau

Enjeux BASE

La qualité sanitaire de l'eau s'appuie sur des aspects qualitatifs sur le goût et la potabilité de l'eau. Le confort et la santé sont des aspects très subjectifs, les principales exigences de la Haute Qualité Environnementale s'appuient alors sur les textes réglementaires de l'eau.

La qualité de l'eau peut être altérée par les dégradations et les altérations des réseaux intérieurs. La pérennité et la protection du réseau permettent d'éviter des risques sanitaires pour les usagers des bâtiments via les expositions possibles à des polluants et agents pathogènes par ingestion, par inhalation, et par contact cutané.

- La réglementation sanitaire devra être respectée pour assurer et la durabilité des matériaux employés dans le réseau intérieur ;
- Les réseaux d'eau non potable devront être différentiés des réseaux d'eau potable de façon simple (codification couleur des canalisations, étiquetage);
- Les réseaux d'eau potable doivent être protégés de toute pollution par des clapets antiretours
- Des traitements anti-légionellose adaptés par chocs thermique seront prévus;
- Les réseaux d'ECS et d'EFS doivent être calorifuges séparément; La température au point de puisage sera limitée à 35°C afin d'éviter tout risque de brûlure;
- Les traitements seront adaptés aux caractéristiques physicochimiques de l'eau potable distribuée.





4. RENDUS ATTENDUS

Afin de justifier de la qualité environnementale des bâtiments, il est demandé à l'équipe de maîtrise d'oeuvre de fournir les éléments suivants lors du rendu de l'esquisse :

- Des images présentant les ombres portées des bâtiments.
 Présentation sur un plan masse aux dates suivantes : 21 mars, 21 juin, 21 septembre, et 21 décembre à 8h, 12h et 16h.
- Une note environnementale justifiant la démarche mise en place, et la réflexion menée lors de la conception. Elle précisera au minimum les points suivants :
 - o intégration du bâtiment dans son environnement ;
 - choix structuraux et de matériaux par rapport aux problématiques de durabilité, adaptabilité, et impacts sanitaires et environnementaux ;
 - utilisation d'énergies renouvelables ;
 - o stratégie de protection solaire ;
 - o stratégie de ventilation;
 - o gestion de l'eau

A noter que:

Les bâtiments de HQE ont un coût d'investissement plus élevé (3 à 5% en moyenne) mais en moyenne ce surcoût est amorti en 10 ans car les coût de fonctionnement, de consommation en énergie (20 à 25% en moyenne) et d'entretien sont moindre.

L'image de protection de l'environnement pour un projet dans une réserve naturelle mené par la commune et le PNRM se trouve renforcé.

Le confort des usagers est garanti.

Pour les études d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'ADEME peut subventionner jusqu'à 70% les honoraires et 40% l'opération. Le conseil régional et général sont des partenaires potentiels.



Amenagement des VRD –
Site de peche du Cap Chevalier
Plan des reseaux – Conseil General de Martinique









PLANNING





Calendrier prévisionnel

au 09/10/2007

Mois li		1		3	4	5	6	7	8		10	11	12	13	14	15	16	17	18 ′				22	23	24	25	26	27 2	28 2	29	30	31	32	33	35	36			39	40	41	42	4
Années chronol									.20												200																	2009					
Mois chronol	ogiques	6	7	8	9			12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11 ′	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9 1	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	1
CP - Comit és de Pilotage			CP				CP						CP																														L
Techniques (à minima)																																											L
Durée e	en mois																																									Ш	L
CP final progr. Générale		CP																																								Ш	L
Validation progr. Générale																																										Ш	L
Lancement	7																																									Ш	L
Acquisitions																																											L
Désignation																																											
Financ.t et autoris.																																											
Mise en place du																																											L
Mise au point des																																											L
																																											Γ
Etudes préalables	6																																										Γ
Relevé topo																																											
Progr. Détaillée																																											
Progr. Site naturel																																											Γ
Analyse financ.&																																											
Consultation																																											
Etudes projet et suivi tvx	6																																										
Architecte HQE																																											
Paysagist e																																											
Muséographe -																																											
CSPS et OPC (pour mémoire)																																											
Bureau de contrôle																																											
PC, études de sols																																								T			Г
																				J	J									J													Г
Travaux	9																	П			T																	П					Г
Aménagements du site																																											
Aménagement du village																		T			T																						
Construct.																		T			T																						
Travaux intérieurs														ı	i	T		T			T																						Г
Réception des travaux										T	T						丁	寸	T	T	T	T	T	T	T					T	T							T		丁			Г
										T	T						T	ヿ	T	T	寸	T	T	T	T	T				T	T							T	T	寸		П	Г
Ouverture/ inauguration	5									T	T						T	ヿ	T	T	寸	T	T	T	T	T				T	T							T	T	寸		П	Г
Pré-ouverture										T	T	T		T	T	T	T	寸	T	T	寸	T	T	T	T	T				T	T							寸	T	T	T		Г
Lancement										T	T	T		T	T	寸	T	ヿ	T	T	寸	T	T	T	T	T			T	T	T							寸	T	7	T		Г
Inauguration											_	_		\neg	_		_	_	_	- †	_	_	_	-	_			一十	- t	_	_	_											

